



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/949
26 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Points 34 et 86 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, préparé conformément à la résolution 42/204 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1987.

ANNEXE

Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. HISTORIQUE	1 - 8	4
II. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS	9 - 21	6
A. La crise centraméricaine : historique	9 - 11	6
B. Principales caractéristiques de la crise actuelle	12 - 18	7
C. Paix et développement	19 - 21	10
III. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	22 - 155	10
A. Critères de sélection	22 - 33	10
B. Le programme d'urgence	34 - 49	13
1. Aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés	35 - 39	13
2. Aide alimentaire	40 - 43	14
3. Besoins énergétiques urgents	44 - 49	15
C. Programmes d'action immédiate	50 - 76	18
1. Dette extérieure	51 - 64	18
2. Financement pour réactiver le Marché commun centraméricain et atténuer les déséquilibres temporaires de balance des paiements des pays membres	65 - 76	21
D. Relance de l'économie et développement social ...	77 - 155	23
1. Relance de l'économie	77 - 117	23
2. Développement social	118 - 151	31
3. La Banque centraméricaine d'intégration économique et le financement des projets	152 - 155	38

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
IV. ASPECTS RELATIFS AUX INSTITUTIONS ET A LA CAPACITE DE GESTION	156 - 162	39
V. LE ROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	163 - 173	41
VI. RESPONSABILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE	174 - 180	42
VII. MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN	181 - 186	44
ANNEXE. Liste de projets		47

I. HISTORIQUE

1. Dans le préambule des Accords d'Esquipulas II [Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale (voir A/42/521-S/19805, annexe)], les Présidents du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica ont affirmé que "l'Amérique centrale a ses propres voies qui mènent à la paix et au développement, mais elle a aussi besoin d'aide pour les aplanir. Nous demandons la signature d'un traité international qui garantisse le développement pour que la paix que nous recherchons soit durable".

2. Ces accords contiennent des mesures qui doivent permettre aux pays en cause de s'acheminer vers la paix et la réconciliation nationale : cessation des hostilités; démocratisation; tenue d'élections dans chaque pays; arrêt de l'aide aux forces irrégulières ou aux mouvements insurrectionnels; interdiction d'utiliser un territoire national pour faciliter ou préparer des attaques contre un autre Etat; aide aux réfugiés et aux personnes déplacées; négociations en matière de sécurité, de vérification et de limitation des armements. Les accords affirment explicitement qu'il existe un lien entre la paix et le développement. C'est dans cet esprit que les présidents ont manifesté l'intention de mettre en place "un système fondé sur la prospérité et la justice économique et sociale" et décidé à cet effet de solliciter de concert "une aide économique spéciale auprès de la communauté internationale" (point 9 du Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale, A/42/521-S/19805, annexe). Le présent plan spécial de coopération économique répond à l'initiative de paix prise solidairement par les cinq présidents de la sous-région.

3. Lorsqu'elle a pris connaissance des accords centraméricains, l'Assemblée générale leur a donné son appui unanime en adoptant deux résolutions consacrées à l'Amérique centrale : la résolution 42/1 du 7 octobre 1987 et la résolution 42/204 du 11 décembre 1987. Elle a instamment prié la communauté internationale d'accroître son assistance technique, économique et financière aux pays d'Amérique centrale et demandé au Secrétaire général d'oeuvrer à un plan spécial de coopération pour cette région. Dans sa résolution 42/204, elle a invité le Secrétaire général à envoyer dans les pays d'Amérique centrale, en coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une mission technique en vue de déterminer les priorités économiques et sociales des pays de la région, en consultation avec leurs gouvernements respectifs, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et avec des organismes d'intégration tels que le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), le Système économique latino-américain (SELA), et le Comité d'action pour l'appui au développement économique et social de l'Amérique centrale (CADESCA). Elle a demandé en particulier au Secrétaire général d'élaborer, sur la base des priorités ainsi identifiées, et en collaboration étroite avec les gouvernements de la région et les organes et organismes compétents des Nations Unies, un plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale; vu les besoins immédiats de la région, elle l'a prié en outre de le lui présenter le 30 avril 1988 au plus tard.

4. Pour s'acquitter de ce mandat, le Secrétaire général a chargé M. Augusto Ramírez-Ocampo, Directeur régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de coordonner les activités de l'Organisation et d'entreprendre avec M. Gert Rosenthal, Secrétaire exécutif de la CEPALC, une première mission en Amérique centrale en vue de consulter directement les parties intéressées et de donner ainsi un commencement d'exécution aux recommandations de l'Assemblée générale. Cette mission a eu lieu du 4 au 11 décembre 1987. Y ont participé aussi M. Gabriel Siri, Directeur du bureau de la CEPALC à Mexico, et M. Guillermo Fernández de Soto, Consultant du PNUD. Le 7 janvier 1988, le Secrétaire général a envoyé aux Présidents des cinq pays de la région le rapport de la mission, intitulé "Bases d'un plan spécial de coopération économique destiné à l'Amérique centrale".

5. Les Vice-Présidents des cinq pays d'Amérique centrale ont alors été chargés par leurs gouvernements respectifs de coordonner et d'organiser tout ce qui se rapporte à ce plan. Le 22 janvier 1988, la première réunion des Vice-Présidents, des ministres responsables de l'intégration économique et des ministres de la planification s'est tenue au siège de la SIECA. A cette occasion, M. Augusto Ramírez-Ocampo s'est entretenu avec les Vice-Présidents afin de recueillir leurs suggestions et leurs opinions au sujet du document précité, et il a été décidé de tenir compte dans la formulation du plan spécial, du plan d'urgence des pays d'Amérique centrale figurant dans leur plan d'action immédiate.

6. Au début de février 1988, les Vice-Présidents se sont de nouveau réunis, à Managua, pour examiner le document intitulé "Quantification préliminaire du plan d'urgence envisagé dans le Plan d'action immédiate". Ils ont décidé de remanier le plan afin de bien définir la relation entre les mesures d'urgence et les mesures à court, moyen et long terme. Ils ont convenu aussi qu'il fallait maintenir une liaison étroite entre les organes et organismes d'intégration régionale afin de coordonner les efforts de coopération internationale avec l'Amérique centrale, particulièrement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies chargée d'élaborer le plan spécial de coopération en application des résolutions de l'Assemblée générale. (Les Vice-Présidents ont publié une déclaration conjointe énonçant ces idées.) A cette réunion, ils ont également rencontré le Commissaire de la Communauté européenne et examiné avec lui la coopération que pourrait apporter cette organisation.

7. La mission technique a eu lieu fin janvier 1988. Les membres de la mission se sont entretenus avec les Vice-Présidents et les équipes techniques de chaque pays afin de préciser les programmes et projets qui, selon les priorités centraméricaines reprises par le Secrétaire général dans son rapport, constituent des éléments du plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale. Afin d'obtenir la plus large participation possible des institutions sous-régionales, une réunion de travail a été organisée le 30 janvier 1988 à San José (Costa Rica) avec la participation de représentants de la SIECA, de la BCIE, du Secrétariat exécutif du Conseil monétaire centraméricain (CMCA), de l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP), l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP), de l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI), du SELA et de son Comité de soutien du développement économique et social de l'Amérique centrale (CADESCA), et de l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IISA).

8. Le Secrétaire général a demandé à tous les organismes des Nations Unies de collaborer à cette phase d'élaboration du plan spécial de coopération et leurs apports techniques contribueront de façon substantielle à faciliter l'exécution du plan.

II. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

A. La crise centraméricaine : historique

9. Depuis le début des années 50 jusqu'à la seconde moitié des années 70, les pays d'Amérique centrale ont enregistré une croissance économique assez dynamique, leur produit intérieur brut global augmentant chaque année de 4,6, 5,9 et 5,7 % respectivement de 1950 à 1960, 1960 à 1970 et 1970 à 1977. Pour l'ensemble de cette période 1950-1977, le produit intérieur brut par habitant a lui aussi connu une croissance dynamique de l'ordre de 2,2 % par an. Cette croissance tenait surtout à la demande extérieure de produits primaires, en particulier le café, la banane, le coton, le sucre et, plus récemment, la viande. Ce développement des marchés, lié aux accords d'intégration sous-régionale, a encouragé l'industrialisation régionale, deuxième facteur de dynamisme économique. Grâce à cette évolution favorable de l'économie, une structure institutionnelle publique et privée s'est développée et perfectionnée, et elle a joué un rôle essentiel tant au niveau national qu'à celui de la région centraméricaine.

10. Ce type de croissance, quoique très positif pour l'évolution économique et la création ou le renforcement des institutions, n'a pourtant pas assez profité à de larges couches de la population. La majorité des pays centraméricains ont connu ce phénomène de marginalisation et les graves inégalités sociales dont il s'accompagne.

11. C'est durant les années 70 que sont apparus les premiers symptômes d'affaiblissement de ce type de développement, produisant vers la fin de la décennie un fléchissement des tendances à la croissance économique. Cette situation résultait notamment des facteurs suivants :

a) L'instabilité de l'économie internationale et surtout la flambée des prix du pétrole ont entraîné une grave détérioration du secteur extérieur; les stimulants autonomes qu'engendrait le marché commun centraméricain n'ont pas suffi à compenser les effets négatifs de l'effondrement de la demande extérieure. Vers la fin de la décennie, les perspectives généralement défavorables ont découragé l'investissement privé;

b) Les gouvernements ont alors cherché à compenser ce recul de l'investissement par une augmentation des dépenses publiques, mais à mesure que se prolongeait la contraction de la demande extérieure, les finances publiques se sont dégradées accentuant encore les déséquilibres de la balance des paiements;

c) Les pays d'Amérique centrale ont alors essayé d'atténuer la dépression en recourant à l'emprunt auprès de banques privées internationales. Ce faisant, ils ont rapidement accumulé une dette extérieure dont le service n'a pas tardé à aggraver les déséquilibres financiers. La possibilité d'obtenir des crédits auprès des banques commerciales et le souci de maintenir la stabilité des prix intérieurs ont conduit à maintenir des taux de change surévalués qui, le scepticisme interne aidant, ont provoqué d'importantes fuites de capitaux;

d) L'affaiblissement de la croissance et l'application par certains pays de programmes d'ajustement fauteurs de récession ont suscité ou aggravé les disparités sociales et les tensions politiques en résultant, d'où une nouvelle source d'incertitude pour les investisseurs.

B. Principales caractéristiques de la crise actuelle

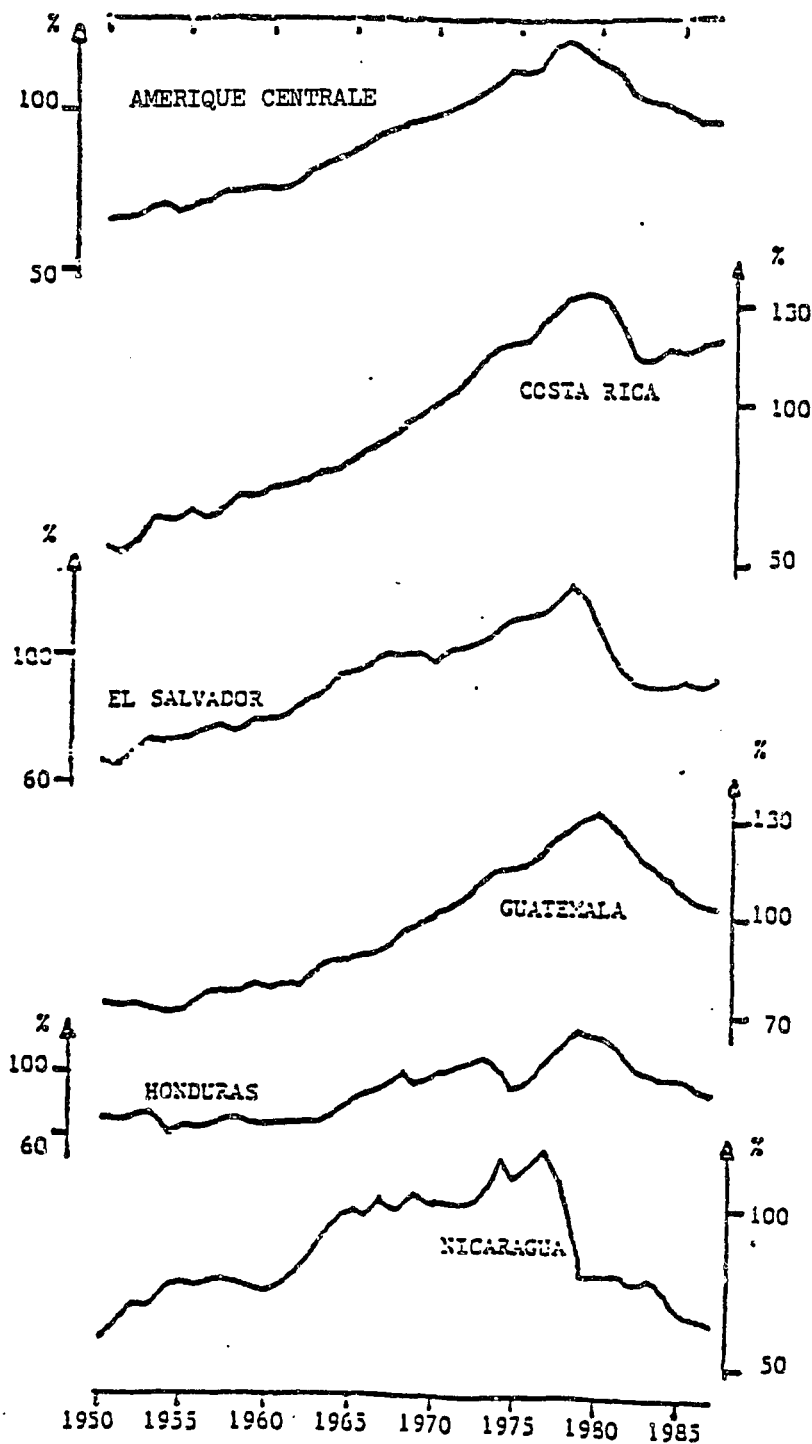
12. Dans les pays centraméricains, la crise s'est traduite par la baisse de leur niveau d'activité économique (voir tableau 1), et la récession internationale a encore aggravé les goulets d'étranglement les plus manifestes, aussi bien dans la sphère réelle que dans la sphère financière.

13. Face à ces déséquilibres, les pays ont été contraints d'appliquer des politiques d'ajustement. Celles-ci ont pris dans certains cas la forme d'accords avec les organismes financiers internationaux (avec des caractéristiques et des priorités différentes, et quelques arrêts au cours de la présente décennie, ils ont été signés par le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala et le Honduras), accords liés au processus de renégociation de la dette extérieure. Dans la perspective à court terme, les objectifs de stabilisation l'ont emporté sur ceux d'une relance de l'économie. Certains pays se sont efforcés d'accroître leurs exportations non traditionnelles, mais ils se sont souvent heurtés aux difficultés causées par l'asphyxie financière qui bloque le processus d'investissement indispensable. D'autre part, et spécialement dans deux des cinq pays, les autorités ont procédé depuis le début de la décennie à des réformes socio-économiques à caractère structurel dont les effets ne se font normalement sentir qu'après un certain temps et qui, dans l'intervalle, ont rendu plus difficile l'application des politiques de stabilisation et d'ajustement.

14. Les tensions politiques se sont également accrues en raison d'une série de facteurs complexes, dont des éléments extérieurs qui ont influencé les interactions politiques et économiques dans la sous-région. Ces tensions ont le plus souvent entraîné une plus forte allocation de ressources à des fins militaires. De graves conflits armés ont surgi dans deux pays, et les autres ne sont pas exempts de difficultés. Ainsi, des réfugiés se sont déplacés en grand nombre d'un pays à l'autre pour des raisons économiques, politiques ou sociales résultant de la violence.

15. A des degrés variables, presque tous les pays bénéficient d'une aide extérieure importante qui représente parfois un pourcentage important des dépenses budgétaires, même courantes, mais cette aide extérieure ne va pas sans inconvénients. Tout d'abord, elle a contribué à durcir la position de groupes opposés et à prolonger et intensifier les conflits armés; deuxièmement, elle est allée à des projets qui ont accentué les différences entre les pays; troisièmement, elle n'a généralement pas été orientée ces dernières années vers le renforcement du processus d'intégration. Enfin, la coopération financière multilatérale a été assortie, dans certains cas, de conditions imposant des ajustements qui empêchent la croissance.

Tableau 1
Amérique centrale : indices du produit intérieur brut par habitant
(Base 1970 = 100)



Source : CEPAL, sur la base de statistiques officielles.

16. La crise économique des pays d'Amérique centrale apparaît sous diverses manifestations, et certaines difficultés importantes méritent une mention particulière :

a) Contraction du marché commun sous-régional : dans la mesure où ont augmenté les déséquilibres extérieurs et le poids du service de la dette extérieure, les soldes impayés du commerce sous-régionaux sont devenus le principal obstacle à une relance des échanges interrégionaux. Faute de devises, les pays en question n'ont pu entretenir comme il l'aurait fallu leur appareil industriel et leur infrastructure physique. En outre, de grandes différences de situation et de politique économique sont apparues, comme en témoignent des stratégies différentes en matière d'inflation ou de change;

b) Exode de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée : D'importantes sorties de capitaux se sont produites en raison de l'instabilité économique et politique ou de l'attrait des placements à l'étranger. De son côté, le départ de personnel qualifié et semi-qualifié réduit les possibilités de développement de la sous-région;

c) Contraction des investissements : la crise a entravé la formation de capital. Une partie du financement extérieur, qui aurait pu être consacrée à des investissements productifs, a servi à assurer le service de la dette extérieure ou à effectuer des achats improductifs;

d) Conflits politico-militaires : l'instabilité politique a poussé la majorité des gouvernements de la sous-région à accroître leurs dépenses militaires et à négliger pour un temps les objectifs économiques et sociaux. Les conflits armés ont endommagé l'infrastructure et les installations du secteur productif, particulièrement en El Salvador et au Nicaragua. Ce dernier pays a dû faire face aussi aux restrictions commerciales imposées il y a trois ans et aux difficultés d'exportation et d'approvisionnement qui en ont résulté et n'ont toujours pas été surmontées;

e) Personnes déplacées et réfugiés : les déplacements de population à l'intérieur des pays et l'émigration intrarégional ou à l'étranger ont pris des proportions alarmantes, tant par les coûts humains que par les perturbations sociales et économiques qui en découlent;

f) Augmentation de la vulnérabilité extérieure : le recul du mouvement d'intégration et l'aggravation de la crise de la dette extérieure ont accentué la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'étranger. En outre, la conditionnalité régissant l'aide extérieure a parfois réduit la marge de manoeuvre de leur politique économique.

17. Le ralentissement de l'activité économique cause des taux élevés de chômage ou de sous-emploi, et ce malgré la très forte émigration. En fait, le produit intérieur brut par habitant pour l'ensemble de la sous-région n'a atteint en 1987 que le niveau enregistré il y a 20 ans. Le retard le plus faible est celui du Costa Rica (11 ans), en contraste avec celui d'El Salvador et du Nicaragua (plus d'un quart de siècle). Il en est résulté en même temps une détérioration de la

consommation par habitant et d'autres indicateurs du bien-être de la population. Les traitements et salaires ont fortement baissé en valeur réelle dans presque tous ces pays, en dépit du fait que les politiques restrictives ont à peine atténué le déséquilibre budgétaire et celui de la balance des paiements.

18. En gros, et malgré d'importantes différences entre les pays, la sous-région demeure dans une situation économique précaire. L'étranglement extérieur, la contraction de l'investissement, l'obsolescence de l'équipement productif, le chômage - déclaré ou masqué - et les décalages sociaux sont autant de problèmes qui attendent toujours une solution.

C. Paix et développement

19. L'évolution économique récente des pays d'Amérique centrale illustre l'interaction étroite entre la paix et le développement. Les troubles politiques aggravent considérablement les problèmes économiques, tandis que la récession, avec son coût social, alimente la tension politique. De ce fait, les deux crises, la politique et l'économique 1/, s'exacerbent mutuellement en un cercle vicieux. La paix retrouvée permettrait à ces pays de sortir et, par la suite, de relancer leur l'économie.

20. Le modèle dynamique de croissance n'est plus applicable à l'Amérique centrale, où il a été remplacé par les déséquilibres politiques et socio-économiques les plus graves que cette région ait connus à l'époque contemporaine. Les inégalités sociales et la misère ont accru les tensions et suscité des conflits. La voie de la paix passe par une forme de développement qui offre à la population une vie décente dans le respect des droits de l'homme.

21. L'application des accords d'Esquipulas et l'exécution du Plan spécial de coopération économique exigent une volonté politique et un esprit de décision suffisants pour consolider la paix et le développement dans la région. Si la paix est une condition nécessaire du développement, ce n'en est nullement une condition suffisante. Il est hors de doute que pour surmonter les difficultés qui ont empêché la croissance et aggravé les problèmes politiques de cette région, il faudra fournir un effort suivi et systématique. La responsabilité première en revient bien entendu aux Centraméricains eux-mêmes, pouvoirs publics et population civile, mais il y faudra également le soutien politique et la coopération de la communauté internationale.

III. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

A. Critères de sélection

22. Le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale présente trois caractéristiques. D'une part, il est centré sur les aspects économiques et sociaux qui touchent directement la sauvegarde et le renforcement de la paix, ce qui lui donne un caractère "spécial" et "extraordinaire". Ensuite, on compte que la coopération et l'appui mobilisés à cette fin viendront en sus de ceux que les pays d'Amérique centrale reçoivent déjà de la communauté internationale, qu'ils en

seront distincts et qu'ils seront autant que possible fournis à des conditions plus favorables. Enfin, on souhaite que les mesures prises dans le cadre du Plan correspondent aux priorités des gouvernements de la région et s'insèrent dans leurs efforts de développement national.

23. En consultant les gouvernements, on a pu constater que les activités concernant la pacification sont dans une large mesure en harmonie avec celles qui répondent aux autres priorités nationales essentielles. Par delà les différences (stades de développement, objectifs politiques) entre pays de la région, leur communauté d'intérêt est très marquée, car les mécanismes de production y sont imbriqués, les problèmes similaires et les aspirations identiques.

24. Cependant, étant donné les obstacles considérables à la stabilisation, la nécessité de renverser le plus vite possible la tendance à la récession et le souci de suivre l'orientation retenue par l'Assemblée générale elle-même, qui parle des "besoins immédiats" de la région, ce sont surtout des mesures à effet rapide qu'il faut définir. Il ne faut certes pas perdre de vue les perspectives de développement à long terme en Amérique centrale (modernisation des secteurs de production et répartition plus équitable des bienfaits de la croissance), mais ce sont les projets pouvant démarrer dans les trois années à venir qu'il importe de privilégier.

25. Les gouvernements ont entrepris de faire avancer les choses en bon ordre. D'une part, ils arrivent peu à peu à mettre sur pied une proposition cohérente au sujet des priorités nationales et régionales qui méritent la coopération extérieure (voir le Plan d'action immédiate des gouvernements centraméricains). Dans le même temps, il est souhaitable que cette coopération soit convenablement ordonnée, c'est-à-dire orientée vers un nombre limité de priorités convenues d'un commun accord, d'autant plus que l'on voit proliférer les initiatives extérieures, le climat international étant extrêmement favorable au succès des accords d'Esquipulas II.

26. L'Engagement d'Acapulco en faveur de la paix, du développement et de la démocratie, publié le 29 novembre 1987 par les présidents des pays qui appartiennent au Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, comprend des dispositions concernant l'appui à l'Amérique centrale, notamment aux paragraphes 28, 29, 30 et 31. Conformément à ce qui était prévu dans cet accord, le Mexique a récemment institué un Programme global de coopération économique et financière en faveur de l'Amérique centrale, qui prévoit un soutien financier, commercial et technique aux pays de cette région.

27. Il convient de mentionner par ailleurs que les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela), lors de leur réunion du 26 février 1988, se sont déclarés tout à fait favorables au plan de coopération économique pour l'Amérique centrale.

28. Par ailleurs, la Communauté économique européenne élabore depuis le début de 1988 un programme de coopération en faveur des pays centraméricains. Il faut souligner à cet égard que la Communauté a accueilli favorablement la présentation par les pays de l'Isthme d'un plan d'action immédiate pour la réactivation et le

développement économique de la région, et qu'elle s'est déclarée disposée à coopérer à sa réalisation. Ce plan est envisagé comme une première ébauche d'application de celui qui est prévu dans les résolutions 42/1 et 42/204 de l'Assemblée générale et avec lequel il devra être coordonné.

29. Une autre initiative dans ce domaine est celle du "projet de relance du marché commun centraméricain", présenté pour examen à l'Agence suédoise pour le développement international. Le plan a pour but de soutenir la mise en oeuvre de l'accord pour la paix et la stabilité de la région. Une fois examinée et définie la participation de la Communauté européenne, la coordination devra être assurée avec les autres pays et organisations internationales qui collaboreront à cet effort. La participation de la Communauté à diverses mesures précises prévues dans le Plan fera l'objet d'accords avec les pays d'Amérique centrale.

30. Il faudra aussi veiller à élargir les possibilités réelles de développement et s'assurer à cette fin des ressources étrangères plus importantes pour appuyer les projets et programmes du Plan spécial. Pour l'essentiel, il s'agirait de mettre en rapport les besoins des pays centraméricains avec les possibilités d'assistance multilatérale et pluraliste, exempte de toute discrimination politique, qu'offre la communauté internationale.

31. L'objectif fondamental consisterait à donner de nouvelles bases aux deux leviers déjà évoqués de l'ancienne croissance centraméricaine : la demande internationale et la demande sous-régionale. Il faudra pour cela redoubler d'efforts pour que les pays d'Amérique centrale s'insèrent mieux dans les échanges économiques internationaux. La relance de ce processus d'insertion devra de son côté se faire sous le signe de la restructuration des programmes et politiques d'action. Il existe une relation fonctionnelle entre la production destinée à la consommation intérieure et sous-régionale et celle qui vise les marchés extérieurs : le développement de la production destinée à la consommation intérieure permettrait de réduire les coûts, et donc de tirer meilleur parti des capacités existantes et de rendre la sous-région centraméricaine plus concurrentielle sur les marchés internationaux, tandis qu'un accroissement des exportations contribuerait à accroître les revenus de la population, et donc la demande de biens produits dans la région.

32. Bref, les gouvernements ont mis en évidence des corrélations entre les stratégies de relèvement et de développement de leurs économies respectives, et ils ont conclu qu'une aide de la communauté internationale était indispensable. Le Plan énonce ces priorités, avec les principaux mécanismes de coopération extérieure qu'il conviendrait de mettre en place et les programmes déjà bien avancés. Les mesures proposées ne constituent donc pas un ensemble fermé. Bien au contraire, le Plan n'est qu'un point de départ pour la poursuite et l'intensification des efforts. Il faudra organiser en un tout cohérent les flux de coopération proposés, en définissant des options nouvelles et en intégrant des projets qui bénéficient déjà d'un appui technique bien établi. On alimentera ainsi un processus qui permettra à la région de définir des priorités nouvelles et d'obtenir de l'étranger un appui financier accru.

33. Comme on l'a déjà dit, les domaines prioritaires répondent au double but de contribuer au rétablissement de la paix et de correspondre aux principaux objectifs des pays centraméricains. Naturellement, on tente de s'attaquer aux graves problèmes de développement qui se posent dans ces pays en tirant parti de l'effet multiplicateur de programmes de portée régionale. En fonction des priorités gouvernementales, les projets prévus au Plan ont été classés dans les catégories ci-après : a) projets répondant à des besoins d'urgence créés par les conflits armés et la sécheresse récente; b) autres projets urgents appelant une action immédiate, tels que les projets concernant la dette et le financement nécessaire à la relance des échanges intrarégionaux; c) projets concernant la relance économique dans la sous-région et l'établissement de liens d'interdépendance et d'intégration plus étroits entre les pays qui la constituent; d) projets concernant les problèmes sociaux, notamment la lutte contre l'extrême misère. Ces deux dernières catégories comportent des projets qui pourraient démarrer dans les trois années à venir mais dont les résultats ne se feraient sentir qu'à moyen terme.

B. Le programme d'urgence

34. Le Plan spécial de coopération économique précise les besoins immédiats nés de la situation d'urgence qui existe dans la région, notamment :

- a) Par suite de la guerre (déplacements de population et dégâts matériels);
- b) Par suite de la sécheresse de 1987 (baisse de la production céréalière et pénurie d'énergie).

1. Aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés

35. La cessation des hostilités en Amérique centrale pose des problèmes très particuliers. Au cours des dix dernières années de conflit, les déplacements de population et l'émigration ont pris une ampleur alarmante. Il est impossible de déterminer avec précision le nombre de personnes touchées. A l'exception de la population dont s'occupe directement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on n'a pas de renseignements exacts sur les réfugiés. Les gouvernements centraméricains ont établi dans leur plan d'action immédiate que, sur les quelque 830 000 réfugiés, personnes déplacées et rapatriées que comptent les pays de la région, 80 % environ nécessiteraient une attention immédiate.

36. Du fait qu'on aura à mobiliser un appui immédiat à ces fins, on a prévu dans le Plan des projets de développement répondant aux besoins de cette population de personnes déplacées, de réfugiés et de rapatriés. L'objectif principal concerne les groupes les plus vulnérables et leur réinsertion sociale. On s'efforce également d'éviter que les programmes d'assistance n'entraînent une dépendance durable ou ne créent des îlots de secours privilégiés. En conséquence, les mesures proposées entreraient dans un programme de développement microrégional combinant des activités économiques et des mesures de nature à améliorer la qualité de la vie pour les secteurs les plus larges de la population de chacun des pays en cause.

37. Ces projets sont conçus en fonction des critères ci-après : intégration et participation active de la famille en tant qu'unité de consommation et de production; organisation collective en noyau du développement communautaire; participation pluraliste d'organisations de promotion et de soutien (autorités locales, bureaux régionaux, associations ou corporations de travailleurs et organisations non gouvernementales); mise en place de systèmes de crédit pour encourager des activités de production communautaire; programmes de formation et de recyclage; programmes visant à améliorer la qualité de la vie (santé et logement notamment).

38. Pour El Salvador, on a établi que la coopération internationale en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés exigerait un investissement de 43 millions de dollars des Etats-Unis; le Gouvernement en fournirait 5,3 millions. Comme un investissement de 18,6 millions de dollars a déjà été annoncé, il faudrait encore un complément de financement de 20 millions de dollars. Pour le Guatemala, la contribution étrangère devrait s'élever à 12 millions de dollars des Etats-Unis, pour le Honduras à 20 millions, pour le Nicaragua à 28 millions et pour le Costa Rica à 34 millions. Il convient de souligner que ces projets ont été formulés avec le concours des gouvernements et du PNUD et la collaboration étroite - dans leurs domaines de compétence respectifs - du HCR, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

39. A ce propos, il faut signaler la situation particulière où se trouvent des groupes d'orphelins, les blessés de guerre, les personnes âgées et les jeunes en âge de travailler, qui tous éprouvent des problèmes d'identité et de réinsertion sociale. C'est un secteur de la population qui, outre les affres du déracinement, souffre de la misère, de la perte du milieu familial, de crises d'identité et de problèmes de santé.

2. Aide alimentaire

40. Les insuffisances de l'offre alimentaire tiennent à des facteurs structurels et à des causes économiques temporaires. Les années 80 ont été une période de stagnation de la production agricole et de l'élevage, qui ne répondent plus aux besoins d'une population en expansion. L'aide extérieure n'a comblé qu'en partie ce déficit vivrier.

41. La situation a encore empiré en 1987, et ce pour plusieurs raisons : une grave sécheresse a touché la majeure partie de l'Amérique centrale; les conflits politiques et militaires ont endommagé l'appareil de production; la pénurie de devises a limité les importations. Il en est résulté pour certains pays une véritable situation d'urgence.

42. Les gouvernements centraméricains et le PAM ont chiffré les besoins alimentaires immédiats à 104 millions de dollars des Etats-Unis. Le PAM a promis une contribution de 278 millions de dollars sur cinq ans. Il a dans sa propre filière huit projets comportant une assistance d'un montant de 27 millions de

dollars. A cet égard, des contacts ont été établis avec des donateurs bilatéraux tels que le Canada, l'Italie, la Communauté européenne et le Groupe des Huit pour organiser les opérations multilatérales.

43. Il ne faudrait pas que l'aide alimentaire devienne un élément permanent de l'offre intérieure. Elle ne saurait ni ne devrait se substituer à la capacité qu'ont les pays centraméricains d'accroître leur propre production. En fait, sauf pour le blé, l'Amérique centrale a la possibilité de se suffire en céréales de base. Ce qu'il faut, en fin de compte, c'est stimuler l'offre intérieure par une série de mesures permettant d'accroître les rendements grâce à de meilleures techniques, organiser les producteurs et consacrer plus d'attention à la commercialisation et au système de distribution, afin d'aller au-delà de la simple satisfaction des besoins alimentaires (voir par. 87 à 93). Pour l'avenir immédiat, l'aide alimentaire permettra d'éviter des pénuries purement conjoncturelles, mais il faudrait qu'à long terme elle serve de simple complément qui ne décourage pas la production intérieure des pays en cause, les rendant encore plus tributaires de l'étranger.

3. Besoins énergétiques urgents

44. La capacité de production d'électricité thermique a été utilisée d'une manière intensive parce que la production des centrales hydroélectriques était insuffisante. Cette situation est due au fait que les retenues d'eau des barrages ont connu ces trois dernières années des niveaux inférieurs aux valeurs moyennes attendues, que la mise en service de certains projets hydroélectriques importants a été retardée et que la consommation a en général augmenté plus qu'on ne l'avait prévu.

45. Les projets concernant l'électricité ont eu des incidences notables sur l'endettement extérieur de la région. Il a donc fallu réduire les investissements, ce qui a entraîné une diminution des réserves d'énergie disponibles pour parer aux éventualités. En raison de ces facteurs, certains pays ont dû rationner la consommation d'électricité.

a) Besoins en combustible

46. Pour prévenir ce genre de problèmes, les compagnies nationales d'électricité ont fait l'estimation des quantités de combustible nécessaires pour produire l'énergie complémentaire dans des centrales thermiques. Elles se sont servies dans leurs calculs des données concernant la croissance anticipée de la demande, des différences entre les niveaux de retenue attendus et ceux qui sont considérés comme normaux et des renseignements concernant les centrales thermiques disponibles (voir le tableau 2).

Tableau 2

Amérique centrale : besoins urgents en combustible pour
 l'approvisionnement d'énergie électrique (1988 et 1989)

	INDE	CEL a/	ENEE b/	INE c/	ICE
<u>1988</u>					
<u>Demande anticipée (GWh)</u>	<u>2 090</u>	<u>2 019</u>	<u>1 515</u>	<u>1 406</u>	<u>3 536</u>
<u>Production (GWh)</u>	<u>2 090</u>	<u>2 019</u>	...	<u>1 286</u>	<u>3 369</u>
Hydroélectrique	1 800	1 051	...	242	2 974
Géothermique	-	381	...	233	-
Combustible de soute	72	321	...	771	209
Pétrole brut	206	-	...	-	-
Carburant pour diesel	12	266	...	40	186
<u>Importations (GWh)</u>	-	-	-	<u>50</u>	<u>166</u>
<u>Quantités de combustible nécessaires</u> (en milliers de dollars)					
	<u>14 893</u>	<u>38 461</u>	-	<u>32 535</u>	<u>19 317</u>
Combustible de soute (en milliers de barils)	163	616	-	1 600	415
Pétrole brut (en milliers de barils)	434	-	-	-	-
Carburant pour diesel (en milliers de barils)	30	835	-	124	513
<u>1989</u>					
<u>Demande anticipée (GWh)</u>	<u>2 207</u>	<u>2 144</u>	<u>1 626</u>	<u>1 475</u>	<u>3 856</u>
<u>Production (GWh)</u>	<u>2 207</u>	<u>2 144</u>	...	<u>1 344</u>	<u>3 688</u>
Hydroélectrique	1 800	921	...	300	3 301
Géothermique	-	332	...	233	-
Combustible de soute	242	510	...	771	204
Pétrole brut	137	-	...	-	-
Carburant pour diesel	28	381	...	40	183
<u>Importations (GWh)</u>	-	-	-	<u>50</u>	<u>166</u>

/...

Tableau 2 (suite)

	INDE	CEL a/	ENEE b/	INE c/	ICE
<u>Quantités de combustible nécessaire</u> (en milliers de dollars)	<u>20 701</u>	<u>57 334</u>	-	<u>32 535</u>	<u>19 005</u>
Combustible de soute (en milliers de barils)	450	978	-	1 600	405
Pétrole brut (en milliers de barils)	245	-	-	-	-
Carburant pour diesel (en milliers de barils)	67	1 213	-	124	505

Source : Compagnies nationales d'énergie : INDE (Guatemala), CEL (El Salvador), ENEE (Honduras), INE (Nicaragua) et ICE (Costa Rica).

a/ La CEL prévoit une année critique en ce qui concerne le niveau des retenues d'eau. La production hydroélectrique pour les trois dernières années a été en moyenne de 1,173 GWh par an.

b/ La ENEE satisfera à toute la demande d'énergie par l'hydroélectricité. En outre, elle exportera en 1988 quelque 500 GWh vers les autres pays.

c/ Pour 1988 et 1989, il y aurait un déficit non couvert.

b) Assistance pour la maintenance des capacités de production thermique

47. La pénurie d'énergie continuera jusqu'en 1995, aucun des cinq pays d'Amérique centrale n'envisageant de projets de production d'une capacité importante. En raison des faibles niveaux des retenues d'eau, il est à prévoir qu'on utilisera de façon intensive les capacités thermiques existantes. Il est donc urgent de financer les réparations et d'établir des programmes de maintenance plus ou moins généralisés. Le Guatemala et le Nicaragua ont mis au point et partiellement financés des projets de modernisation de centrales thermiques, mais ils ne porteront leurs fruits qu'à moyen terme et il importe en conséquence de procéder sans tarder aux réparations urgentes qu'il a le plus souvent fallu différer faute de pièces de rechange.

c) Actions d'urgence dans les centrales hydroélectriques

48. Pour réduire les quantités de combustible qu'il faut importer, les compagnies d'électricité ont souligné qu'il importe de procéder sans tarder à des travaux de maintenance sur les barrages hydroélectriques et d'apporter quelques modifications mineures de conception. Il s'agit tout d'abord d'éviter que les générateurs ne

/...

fonctionnent dans des conditions dangereuses et de tirer le meilleur parti des faibles niveaux des retenues d'eau. C'est le cas pour quelques barrages en El Salvador et au Nicaragua. De même, on s'efforce d'apporter des améliorations au niveau des vannes ou aux déviations de cours d'eau afin d'augmenter les capacités de production d'énergie des barrages, que ce soit pour satisfaire à la consommation intérieure ou, comme au Honduras, pour assurer l'exportation d'énergie vers les pays déficitaires.

d) Interconnexion électrique

49. L'interconnexion des réseaux électriques entre le Honduras et le Nicaragua a été réalisée en 1985. Il s'agit d'une ligne de 230 kV qui fonctionne provisoirement à 138 kV, la limite de transport se situant entre 50 et 60 MW. A l'heure actuelle, les excédents d'énergie au Honduras sont de l'ordre de 400 à 600 GWh, selon les précipitations. La limite de transport de l'interconnecteur étant réduite, celui-ci fonctionne à saturation, ce qui empêche de tirer le meilleur profit économique des excédents. Les réservoirs honduriens de Cajon et du lac de Yojoa risquent même de déborder. Pour élever de 138 à 230 kV le voltage de la ligne d'interconnexion qui relie les sous-stations de Pavana (Honduras) et de León (Nicaragua), il faudrait prévoir un investissement en matériel électrique au Nicaragua, d'un coût total de l'ordre de 500 000 dollars des Etats-Unis.

C. Programmes d'action immédiate

50. C'est peut-être le manque de moyens financiers qui constitue le principal obstacle à la relance économique dans les pays de la région. Le Plan spécial de coopération économique fait une place spéciale à deux domaines d'importance capitale qui exigent une action immédiate :

a) La charge élevée de la dette extérieure;

b) Le financement nécessaire à une réactivation du Marché commun d'Amérique centrale et à la réduction des déséquilibres temporaires de balance des paiements dans ces pays.

1. Dette extérieure

51. L'engagement qu'ont pris les pays d'Amérique centrale d'assurer le service de leur dette extérieure constitue l'une des principales entraves à leur politique de redressement économique. Dans les conditions actuelles, il est tout à fait impossible de relancer l'économie régionale et d'éviter des sacrifices sociaux alors que des quantités importantes de ressources sont transférées à l'étranger, au grand dam du processus interne de formation de capital. C'est pourquoi il faut prendre les propositions qui suivent comme une première approximation; ajustée aux besoins de l'Amérique centrale mais pouvant rencontrer divers obstacles auprès de la communauté financière internationale ou des pays créanciers. Il serait donc souhaitable d'engager des négociations en vue d'harmoniser les diverses positions, de façon à formuler des propositions constructives qui aideraient à rendre viable la relance économique d'une région névralgique du tiers monde dont la dette extérieure est passée de 7,7 milliards de dollars des Etats-Unis en 1980 à 17,2 milliards de dollars à la fin de 1986. La dette du Nicaragua (5,7 milliards

de dollars) et celle du Costa Rica (3,74 milliards) représentent plus de la moitié du total; celle d'El Salvador (2,1 milliards de dollars) est la moins importante, avant celles du Guatemala (2,64 milliards) et du Honduras (2,93 milliards). Le service de la dette, qui représentait 25 % des exportations de biens et services de l'Amérique centrale en 1986, a dépassé les 40 % en 1987 et continue d'augmenter.

52. Il faut trouver d'urgence, doit-on le souligner, des solutions pour lever les restrictions sur les flux nets de capitaux étrangers qui pourraient éventuellement stimuler la reprise économique. En principe, des ressources financières concessionnelles semblent indispensables si l'on veut atténuer la crise de la dette extérieure des pays d'Amérique centrale. A l'appui de cet effort, les institutions multilatérales de crédit pourraient jouer un rôle actif de catalyseur auprès de la communauté internationale.

53. De même, certains pays de la région auront besoin d'un allègement du service de la dette dépassant les réaménagements périodiques qui ont caractérisé leurs relations avec leurs créanciers au cours des dernières années. Le secrétariat exécutif du CMCA et de la BCIE, ainsi que les experts des banques centrales des pays de la région ont étudié diverses solutions dont certains éléments sont énumérés ci-dessous. Ces propositions ont bénéficié de l'expérience d'autres pays fortement endettés.

a) Dette contractée envers des entités privées

54. A la fin de 1986, l'endettement extérieur de l'Amérique centrale à l'égard de banques et d'entités privées s'élevait à 4,9 milliards de dollars des Etats-Unis, bien qu'ayant une valeur marchande nettement inférieure. Afin de concilier la régularisation du service de la dette et les objectifs minimaux d'ajustement et de relance économique, on peut examiner deux possibilités.

55. La première consisterait à convertir la dette en termes de prix du marché, en tenant compte de la capacité de paiement des pays endettés. Dans le cadre d'arrangements individuels conclus avec chacun des pays d'Amérique centrale, les nouveaux instruments prévoiraient un terme de plus de 20 ans, un versement unique en fin de période, un long différé d'amortissement et un taux d'intérêt fixe. Comme caution, l'Amérique centrale constituerait un fonds spécial de rachat de la dette qui garantirait le paiement du principal à la fin du terme.

56. Les versements au titre des intérêts seraient effectués en partie en devises et en partie en monnaies nationales. Le montant à payer en devises serait fixé en fonction de la capacité de paiement effective de l'Amérique centrale, et le complément en monnaies nationales locales servirait à financer des projets d'investissement ou à acquérir des valeurs à long terme d'institutions financières dans la région.

57. Les pays débiteurs s'engageraient à verser des amortissements annuels au fonds de rachat. Leur montant annuel serait flexible et pourrait être augmenté en cas d'accroissement des recettes en devises du pays correspondant. En principe, il faudrait que le fonds de rachat ait la couverture d'une entité multilatérale (BID ou Banque mondiale) dans l'éventualité d'un défaut de paiement annuel imputable à une contraction imprévue des ressources nationales.

58. La seconde possibilité serait de procéder à une conversion volontaire de la dette à sa valeur marchande, les créanciers privés recevant des garanties sous forme d'obligations à coupon zéro. Pour ce faire, la Banque mondiale ou une institution similaire émettrait des bons à 20 ans sans coupon et avec des cotes d'une valeur nominale équivalant à maturité à la valeur marchande de la dette de l'Amérique centrale. Les titres seraient inscrits au crédit de l'institution d'émission pour le compte de l'Amérique centrale et serviraient de caution pour une émission en Amérique centrale d'obligations ordinaires à échanger contre les instruments de l'ancienne dette sur les marchés secondaires des centres financiers internationaux.

59. La région ouvrirait un fonds de garantie des intérêts; le montant minimum de ressources dont il serait doté équivaldrait aux intérêts à verser sur trois ans. Ce fonds serait approvisionné par des dons et par des prêts concessionnels de pays amis et, si possible, par des ressources propres. On chercherait au besoin à établir un réseau de garanties de dernier ressort que fourniraient des gouvernements prêts à s'engager à reconstituer les ressources minimales du fonds au cas où un pays d'Amérique centrale serait temporairement incapable d'effectuer ses versements d'intérêts.

b) Dette bilatérale

60. Le solde de la dette publique bilatérale atteignait à fin décembre 1986 environ 6,2 milliards de dollars des Etats-Unis. Il semblerait donc souhaitable d'engager des négociations où l'on s'efforceraient, avec souplesse, d'arriver à l'un des résultats suivants : a) un accord de règlement global entre les pays créanciers et les pays d'Amérique centrale, prévoyant pour la dette bilatérale une échéance supérieure à 20 ans, un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et des délais de grâce substantiels; ou bien b) le dépôt de la dette bilatérale des pays d'Amérique centrale dans un fonds spécial créé dans l'un des organismes financiers régionaux, en échange de la participation du créancier à ce fonds. La dette de chaque pays d'Amérique centrale se trouverait alors ouverte selon les modalités indiquées plus haut.

61. Outre la renégociation de la dette bilatérale, il faudrait demander, dans l'éventualité a) que les versements effectués au titre des intérêts et des amortissements soient recyclés dans la région à des conditions de faveur. Ces ressources ou celles qui proviendraient de la formule b) serviraient à renforcer les mécanismes financiers régionaux pour rétablir la liquidité des pays, de favoriser la relance du commerce intrarégional et financer des projets de développement économique à long terme.

62. Il se peut également que les gouvernements créanciers utilisent les crédits pour accroître le capital de la BCIE en tant que partenaires extra-régionaux.

c) Dette multilatérale

63. Le solde de la dette multilatérale de l'Amérique centrale se chiffre aux environs de 5,2 milliards de dollars des Etats-Unis. Ces dernières années, les paiements au titre du service de cette dette ont été supérieurs aux mouvements de trésorerie résultant de nouveaux courants commerciaux. Pour renverser cette

tendance, il faut sans aucun doute accroître la capacité qu'a la région de préparer et réaliser des projets (question qui sera traitée plus loin en détail), mais il semble indispensable aussi d'assouplir les règles de contrepartie en monnaie locale et de conditionnalité, ainsi que les composantes politiques des décisions prises par les organismes multilatéraux.

64. Il est expressément proposé que les organismes multilatéraux accordent aux pays d'Amérique centrale un complément de crédits suffisant aux conditions de faveur consenties aux pays relativement moins avancés.

2. Financement pour réactiver le Marché commun centraméricain et atténuer les déséquilibres temporaires de balance des paiements des pays membres

65. Pendant près de 20 ans, le commerce intrarégional a beaucoup contribué à stimuler la croissance économique des pays centraméricains. A certaines époques, leurs échanges ont renforcé les effets favorables du commerce extra-régional, et à d'autres ils en ont atténué les fluctuations défavorables. Leurs structures productives en ont elles aussi bénéficié, puisque leur industrialisation progressive a favorisé l'apparition d'entreprises dont la taille ne leur aurait pas permis de survivre à l'étroit de marchés purement nationaux. Les transports et communications et les services intermédiaires se sont développés et, de façon générale, la modernisation des systèmes productifs s'en est trouvée facilitée.

66. C'est pourquoi la récente contraction radicale du commerce entre les pays d'Amérique centrale a contribué, à l'inverse, à amplifier la crise économique dans ces pays. Toute aide de la communauté internationale qui permettrait de réactiver ce commerce régional aurait donc un effet multiplicateur en imprimant un nouveau dynamisme au processus d'intégration.

a) Injection de liquidités dans le système centraméricain de paiements

67. En 1980, la valeur des échanges entre les pays d'Amérique centrale a atteint le niveau sans précédent de 1,16 milliard de dollars des Etats-Unis, soit près de 24 % du chiffre global de leur commerce extérieur. En 1987, elle était tombée à quelque 500 millions de dollars, soit environ 12 % du commerce extérieur total.

68. A mesure que s'intensifiaient les courants commerciaux internes, les pays de la sous-région avaient largement utilisé la Chambre de compensation d'Amérique centrale comme instrument multilatéral de règlement. A partir de 1980, ce mécanisme a commencé à se gripper du fait de l'accroissement des soldes débiteurs. Cette situation a provoqué dans les pays en cause une série de réactions qui ont eu pour effet de restreindre leurs échanges intrarégionaux et la dette intrarégionale s'est gonflée d'année en année, atteignant finalement 750 millions de dollars environ. (Cette dette intrarégionale comprend les soldes de compensation et certaines facilités de paiement accordées au Nicaragua peu après le changement de gouvernement en 1979.)

69. Le mécanisme multilatéral de paiement a été remplacé par toute une gamme de formules de compensation commerciale, allant du troc au paiement en dollars. De la

sorte, l'utilisation directe des monnaies nationales s'est trouvée limitée et de nouvelles formules sont apparues, par exemple le droit d'importation centraméricain (DICA).

70. Pour rétablir le système multilatéral de paiement, les experts des banques centrales des pays d'Amérique centrale ont proposé que le Conseil monétaire centraméricain crée un fonds spécial en le dotant initialement de la totalité des créances nettes accumulées par ces banques centrales sur le reste de la région. Ce fonds refinancerait la dette inacentraméricaine par des crédits nettement concessionnels (échéance à 30 ans, différé de 10 ans, taux d'intérêt annuel de 2 %). Il s'établirait ainsi une nouvelle relation de caractère multilatéral (le fonds spécial devenant le nouveau créancier), et le commerce intrarégional pourrait reprendre sans être freiné par le recouvrement de dettes bilatérales accumulées.

71. Cela dit, l'expansion du commerce intrarégional nécessiterait des concours supplémentaires. Faute de devises, les pays d'Amérique centrale peuvent difficilement acquérir à l'étranger les facteurs de production nécessaires pour activer leur commerce régional. Il faudrait donc qu'ils puissent compter sur des crédits extérieurs supplémentaires, surtout pendant la phase de réactivation de l'offre et du commerce centraméricain. Plus précisément, il s'agirait d'un apport de 350 millions de dollars des Etats-Unis sur cinq ans, à redistribuer par le Fonds du Marché commun centraméricain. Cet apport permettrait de soutenir directement les efforts d'exportation des pays d'Amérique centrale et pourrait être modulé de façon à favoriser au premier chef les pays à déficit commercial interzones chronique.

72. En contrepartie, les pays d'Amérique centrale s'engageraient à a) supprimer les mesures qui entravent les échanges centraméricains et établir des règles de paiement précises, b) adopter des dispositifs facilitant le règlement des transactions futures sans accumulation de soldes débiteurs, et c) créer le mécanisme décrit plus haut pour liquider les dettes accumulées.

b) Renforcement du Fonds de stabilisation monétaire de l'Amérique centrale

73. En prévision d'une future union monétaire d'Amérique centrale, les banques centrales avaient constitué en 1969 un fonds commun de réserve, dénommé Fonds de stabilisation monétaire de l'Amérique centrale (Fondo Centroamericano de Estabilización Monetaria - FOCEM). Ce fonds avait avant tout pour but d'apporter une aide financière pour corriger les déséquilibres temporaires de balance des paiements des pays membres et de faciliter le fonctionnement normal des régimes de change.

74. Le soutien que les pays ont accordé au Fonds est manifeste. D'autres entités, par exemple des banques centrales d'Amérique latine, des banques commerciales d'Amérique du Nord et d'Europe, l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) et des banques internationales, ont elles aussi fourni des ressources à l'Amérique centrale par l'intermédiaire de ce fonds. En 1987, les participations nationales s'élevaient à 115 millions de dollars des Etats-Unis, et les ressources totales du Fonds à 200 millions de dollars. De son côté, le Fonds avait accordé au total 1,1 milliard de dollars des Etats-Unis de crédits aux banques centrales centraméricaines.

75. Il n'en est par moins vrai que la pénurie récente de ressources a empêché le Fonds de s'acquitter pleinement de ses fonctions. Depuis quelques années, les déséquilibres externes ont obligé les pays d'Amérique centrale à limiter l'emploi des devises, par le biais principalement de contrôles des changes, de contingentements ou de listes de produits et services à importer en priorité. Par la suite, des taux de change multiples ont été institués, ce qui a périodiquement désorganisé les transactions monétaires. Toutes ces mesures, liées à l'effort d'ajustement, ont fortement pesé sur le commerce régional.

76. Les gouvernements d'Amérique centrale s'efforcent de rétablir l'équilibre externe. Il s'agit là cependant d'une entreprise de longue haleine qui n'ira pas sans nouveaux coûts sociaux, à moins qu'on n'affecte des liquidités à un mécanisme sous-régional d'appui au redressement de la production sans pour autant aggraver les déséquilibres externes. C'est pour cette raison, et aussi pour rendre plus viables les politiques d'ajustement, qu'on envisage de demander à la communauté financière internationale, aux gouvernements, aux organisations financières sous-régionales et aux organismes multilatéraux de prévoir des dépôts, des lignes de crédit, des prêts et autres formes de soutien financier de balances des paiements des pays d'Amérique centrale, en se servant du Fonds comme intermédiaire. Il faudra négocier les conditions précises de l'octroi de ces facilités en fonction des efforts d'ajustement que les pays bénéficiaires s'engageront à fournir.

D. Relance de l'économie et développement social

1. Relance de l'économie

77. Les pays d'Amérique centrale s'efforcent de rétablir sur de nouvelles bases le potentiel dynamique de la demande intrarégionale et de la demande internationale, tout en surmontant les obstacles imputables à la lourde charge de leur dette extérieure et à leurs déséquilibres financiers internes. Toutes les autorités politiques s'accordent à reconnaître qu'il sera plus facile d'atteindre ces objectifs par le biais de mécanismes sous-régionaux qui viendraient épauler les efforts nationaux et bénéficieraient en même temps d'un appui et de la coopération de l'étranger (voir le Plan d'action immédiate formulé par les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale).

78. Le rétablissement et le développement des relations d'interdépendance économique entre les cinq pays de la sous-région constituent une priorité évidente. Les organismes d'intégration ont continué de renforcer les liens économiques au niveau du commerce, des finances, de l'industrie, de l'agriculture et des infrastructures grâce aux initiatives et à l'appui technique des diverses instances intergouvernementales d'Amérique centrale. De même, la communauté d'intérêts créée par cette interdépendance économique a débordé sur la sphère politique, ce qui a contribué aussi à améliorer les relations entre ces pays.

79. Il convient d'adapter le schéma d'intégration à la situation nouvelle. Les échanges commerciaux intrarégionaux doivent renforcer l'action entreprise pour accroître l'efficacité et la compétitivité sur les marchés tiers, et l'intégration doit favoriser la transformation et la diversification des structures productives des pays de la région grâce à l'adoption de mesures concertées en vue de résoudre des problèmes communs.

80. La coopération internationale devrait également contribuer à l'amélioration des infrastructures matérielles régionales qui unissent les cinq pays et qui ont facilité dans le passé le renforcement des relations d'interdépendance entre les membres du Marché commun centraméricain. Enfin, il faudrait prévoir dans chaque programme du projet de coopération un soutien spécifique à la gestion des organismes nationaux et sous-régionaux d'exécution des projets, afin de garantir l'efficacité de toutes les activités sous-régionales.

a) Financement des programmes de redressement industriel et reconversion

81. A la suite des crises politiques et économiques, la part du secteur industriel dans le produit intérieur brut de la sous-région est tombée de 19 % en 1980 à 16 % en 1986, alors qu'elle n'avait cessé d'augmenter pendant les deux décennies précédentes. La diminution de la production industrielle et la fermeture d'entreprises se sont accompagnées d'une réduction de l'investissement dans l'industrie manufacturière; dans le même temps, les fournisseurs étrangers cessaient d'accorder des crédits à court terme et les banques commerciales réduisaient leurs crédits à moyen terme. Les branches les plus touchées ont été les industries alimentaires, la métallurgie, la chimie, les textiles et vêtements, les cuirs et chaussures et les matériaux de construction.

82. La pénurie de devises, l'affaiblissement de la demande sur les marchés d'exportation, l'obsolescence croissante de l'appareil de production et l'exode des techniciens sont le principal obstacle au redressement de l'industrie et à la conquête de nouveaux marchés d'exportation. Il est donc urgent de promouvoir le redressement industriel et d'entreprendre un programme de soutien aux entreprises en vue de remédier aux carences structurelles et autres déficiences dues à la crise. Nombre d'entreprises manquent de capitaux; d'autres n'ont pas les moyens de financer leurs ventes ni de remplacer leurs machines et leur matériel. Les pays de la région peuvent compter sur l'appui sans réserve de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui s'est mise à leur entière disposition et leur a offert ses services. Le Centre CNUCED/GATT du commerce international est prêt lui aussi à coopérer avec eux pour identifier et développer le potentiel d'exportation du secteur industriel.

83. Pour assurer un redressement, il suffirait dans certains cas de faciliter l'accès au crédit et de permettre ainsi d'importer les facteurs de production nécessaires et d'utiliser plus pleinement la capacité installée. Dans d'autres, il faudrait un apport de capitaux à risque, ou une décision de remplacer le matériel et former le personnel. Dans le cas des reconversions, la tâche est plus complexe : on devra par exemple se familiariser avec de nouvelles technologies, remplacer et moderniser les équipements, spécialiser ou diversifier la production (ou changer la gamme des produits), développer de nouvelles techniques de commercialisation, envisager la fusion ou l'association d'entreprises, recapitaliser ou refinancer les dettes, ou enfin restructurer le personnel (cadres techniques, administrateurs, gestionnaires). Le calendrier des efforts de redressement et de reconversion variera selon les branches d'activité industrielle et selon les pays : une optique à court terme s'imposera dans certains cas s'il est urgent d'obtenir des matières premières et des pièces de rechange pour éviter une baisse ultérieure de la production; dans d'autres, il faudra réorganiser, adapter les technologies et gérer l'entreprise dans des perspectives à plus long terme.

84. En matière de relance industrielle, un programme centraméricain approuvé par la direction de la BCIE couvre les besoins de financement des entreprises qui satisfont à certains des critères énoncés ci-après : expansion des échanges intrarégionaux, utilisation accrue de la capacité installée, création d'emplois, recours aux matières premières de la sous-région, développement des exportations vers des pays tiers et/ou renforcement de la complémentarité des industries en Amérique latine. Pour réaliser la première phase du programme, il faudra compter sur un apport extérieur de 41 millions de dollars des Etats-Unis et des contributions locales de 12 millions de dollars. (Le montant du financement nécessaire a été estimé sur la base d'une enquête qui a mis en évidence les branches d'activité industrielle où les besoins cumulés sont les plus grands : produits chimiques, produits alimentaires et boissons, textiles, papier et produits du papier, articles non métalliques manufacturés. Les ressources serviraient surtout à financer une augmentation de la capacité installée, compte tenu de l'obsolescence croissante du matériel, ainsi qu'à créer de nouvelles usines et remettre en état celles qui existent. Ces montants estimatifs des ressources restent plutôt en deçà de la réalité, et il se pourrait qu'il en faille davantage pour se procurer tous les facteurs de production nécessaires.)

85. Le programme de la BCIE ne couvre pas explicitement les besoins d'assistance technique qu'entraînera la reconversion industrielle ou l'accès à de nouvelles technologies, encore qu'il puisse servir à les financer. L'industrie centraméricaine n'a encore jamais eu à se reconvertir, les impératifs de l'évolution technologique et de la concurrence internationale ayant été moins absolus par le passé et l'investissement n'ayant pris de retard que depuis le début des années 80. C'est pourquoi l'on ignore ce qu'il faudra faire dans la pratique et l'on manque d'expérience sur la façon de concevoir et de réaliser des projets précis.

86. Il est un projet qui pourrait se prêter à un financement par la communauté internationale; il a pour but de canaliser la coopération technique en vue de formuler, de coordonner et d'exécuter des politiques et programmes sous-régionaux de modernisation et de reconversion industrielles ainsi que de promotion de nouveaux produits d'exportation. Il ferait appel à un petit noyau d'experts compétents, vivant en Amérique centrale; ils transmettraient leurs connaissances, formeraient du personnel centraméricain et conseilleraient les gouvernements et les entreprises. Ce projet devrait également permettre de financer des voyages d'étude à l'étranger de fonctionnaires et de chefs d'entreprises privées; il y étudieraient les programmes de pays plus avancés et les leçons tirées de l'utilisation de nouvelles techniques de production. Enfin, des réunions et activités communes pourraient servir à analyser les études, évaluer les propositions, mettre au point des actions communes et adopter des mécanismes institutionnels pour faciliter la reconversion industrielle et la promotion des exportations. Il conviendrait que l'ONUDI participe activement à la conception et à l'exécution du projet.

b) Développement agricole

87. L'agriculture et l'élevage traversent également dans les pays d'Amérique centrale une crise profonde, qui est due en partie à l'effondrement des prix des exportations et à la hausse des prix des facteurs de production importés. Dans le

cas de certains produits, comme le coton et la canne à sucre, on a enregistré une diminution des superficies cultivées et de la production. En ce qui concerne la canne à sucre, il a fallu également faire face à la concurrence des succédanés, surtout le glucose de maïs sur le marché des Etats-Unis. La culture céréalière destinée à la consommation intérieure souffre quant à elle des problèmes déjà évoqués au chapitre consacré à la sécurité alimentaire.

88. Les gouvernements se sont attachés tout particulièrement à la recherche de solutions pour redynamiser l'agriculture. Tous les pays ont mis en oeuvre différentes mesures à cette fin. Les projets et politiques visant à encourager l'adoption de mesures conjointes ont été revus et ajustés lors de la Réunion commune des ministres de l'agriculture et des ministres responsables de l'intégration, qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 1987 à Guatemala.

89. L'ensemble des programmes et projets identifiés visent à relancer la production, en mettant particulièrement l'accent aussi bien sur la consommation intérieure et la lutte contre la pauvreté que sur les exportations. On s'efforce également de promouvoir le progrès technologique et d'assurer aux pays de la sous-région une part plus importante des excédents sur les ventes à l'extérieur. En outre, les gouvernements sont convenus d'accélérer la création d'une bourse centraméricaine des produits et facteurs de production agricoles ainsi que la mise en valeur conjointe des bassins frontaliers. On pourrait également envisager d'exécuter d'autres projets d'intégration des régions frontalières, comme le projet Trifinio qui intéresse le Guatemala, le Honduras et El Salvador et qui comporte un important volet agricole. De même, il faudrait s'efforcer de mettre à jour les études consacrées à l'exploitation des ressources halieutiques, industrielles, touristiques et portuaires du golfe de Fonseca en faveur de tous les pays de la région, en particulier le Honduras, El Salvador et le Nicaragua.

90. Alors que les projets d'irrigation, de production de semences, de conservation des ressources naturelles, etc., visent à renforcer les moyens technologiques, les projets de promotion des exportations et de création de bourses de produits et facteurs de production agricoles sont destinés à renforcer les relations commerciales avec le reste du monde. Les programmes relatifs à l'alimentation, au développement intégré et à la production ont quant à eux pour objet d'accroître l'approvisionnement intérieur et d'améliorer les conditions de vie des habitants des régions rurales.

91. La FAO prépare actuellement un plan d'action pour l'agriculture et l'élevage qui sera examiné à la vingtième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui doit se tenir en octobre 1988. Dans ce cadre, la FAO devrait participer à l'exécution de certains projets identifiés dans le présent document.

92. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) pourrait, en étroite collaboration avec d'autres organismes multilatéraux (la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale) et des donateurs bilatéraux a) faciliter le financement des projets en cours d'exécution; b) accélérer la conception des projets et programmes en cours de planification et c) diversifier le nombre et le type des projets à exécuter dans les pays centraméricains, notamment prévoir de nouveaux

investissements pour lutter contre l'extrême misère en milieu rural. On pourrait envisager en outre l'exécution de projets comportant diverses composantes régionales, notamment : a) des projets conçus spécialement en faveur des femmes devenues veuves par suite des conflits armés; b) des projets en faveur des réfugiés et des personnes déplacées; c) des projets de reconstruction des services d'appui à l'infrastructure rurale dans les zones éprouvées par la lutte armée 2/.

93. Il est particulièrement important de développer la capacité de gestion des agents de production. On axerait les efforts sur la formation de promoteurs capables d'organiser et de gérer des entreprises ou des projets complexes, plus importants que les projets traditionnels. Ces compétences devraient être utilisées pour mettre au point, organiser et gérer au niveau sous-régional tant des projets de recherche que des projets de production ou de commercialisation. Il faudrait accorder une attention spéciale à la formation d'associations d'agriculteurs et de paysans. De même, étant donné que le processus de développement exigerait l'exécution de projets à l'échelle sous-régionale, il faudrait se doter de capacités de gestion à ce niveau. Toutes les formules susmentionnées pourraient être efficacement mises en oeuvre grâce à l'action conjointe des organismes gouvernementaux, des entreprises privées et des organismes d'intégration. Il convient de citer le programme mixte d'assistance technique de la Banque mondiale, du PNUD et du FIDA, qui est en cours d'élaboration et qui vise à renforcer l'aptitude des pays d'Amérique centrale à formuler des projets dans ce secteur.

c) Concessions commerciales

94. Les pays centraméricains bénéficient selon diverses modalités des avantages suivants : a) système généralisé de préférences, b) accords préférentiels partiels et c) Caribbean Basin Economic Rehabilitation Act (Loi relative au redressement économique du bassin des Caraïbes) des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont pris des mesures pour mieux faire appliquer cette loi, qui constitue un pas dans la bonne direction, encore qu'elle ne s'applique pas à tous les pays d'Amérique centrale 3/. La CEE négocie actuellement l'élargissement de certaines préférences. Le Conseil des pays nordiques a également exprimé le désir de participer à un programme spécial d'aide à l'Amérique centrale. Si l'offre limitée de produits d'exportation par l'Amérique centrale explique dans certains cas que les pays de cette région ne tirent guère avantage des systèmes préférentiels, il ne faut pas perdre de vue l'incidence des barrières qui continuent d'entraver les exportations centraméricaines dans des domaines où il existe un potentiel d'exportation considérable.

95. Dans le cas des Etats-Unis, le contingentement des importations de sucre, de viande de boeuf, de sous-produits du cacao, de fromage, de textiles et de vêtements ainsi que de chaussures a eu un impact considérable. On a également eu recours à des droits compensateurs et à des politiques anti-dumping dans le cas du ciment, des fleurs et des armatures de volets et de fenêtres. La CEE a imposé des barrières ou pris des mesures discriminatoires à l'encontre de produits en provenance d'Amérique centrale, en recourant à des prix de référence dans le cas du thon, des crevettes, des légumes, des produits maraîchers, des ignames et des fruits frais, à des droits variables sur le maïs et la mélasse, ainsi qu'à des droits et des contingentements pour les produits maraîchers. Les différents pays

de la CEE exigent des licences ou des dépôts de garantie pour l'importation ou imposent des droits internes sur certains produits comme les bananes et contingentent les textiles et vêtements 4/.

96. Au Japon, les importations en provenance d'Amérique centrale se heurtent à des restrictions telles que les permis d'importation dans le cas du thon et du tabac, et à des droits saisonniers dans le cas des bananes. Dans les pays latino-américains, les procédures administratives et les autorisations préalables constituent également des barrières de fait. A cela vient s'ajouter le handicap que représentent l'exportation de produits transformés, les structures tarifaires qui privilégient les importations de matières premières au détriment de l'achat de biens manufacturés.

97. L'appui politique aux efforts en faveur de la paix en Amérique centrale et la volonté de contribuer à un plan de redressement économique, exprimé ces derniers mois, au sein de diverses instances internationales, pourraient se traduire concrètement par la conclusion d'accords commerciaux. Les groupes de pays susmentionnés pourraient accorder des traitements préférentiels et une assistance qui varieraient selon le niveau de développement des économies considérées, y compris des mécanismes ad hoc qui contribueraient par exemple, à stabiliser les recettes d'exportation. Il ne faudrait pas non plus perdre de vue les possibilités qu'offrirait une plus grande pénétration sur les marchés du bassin du Pacifique, de l'Asie et des pays socialistes.

98. Il conviendrait également d'exploiter plus largement les possibilités qu'offrent les grands marchés latino-américains. Dans la déclaration qu'ils ont récemment adoptée à Acapulco (A/42/844-S/19314, annexe), les présidents du Groupe des Huit brossent un tableau prometteur pour le resserrement des liens économiques, dans lequel ils définissent les grandes lignes de la participation de leurs pays à un programme d'aide à l'Amérique centrale; ce programme prévoit notamment des mesures visant à stimuler le commerce intrarégional et l'octroi de facilités visant à favoriser l'entrée des exportations de cette région sur le marché du Groupe des Huit. A cette fin, il faudrait a) éliminer ou abaisser les barrières douanières et non douanières pour permettre d'accroître les échanges, b) accorder aux pays d'Amérique centrale, dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le traitement réservé aux pays relativement moins avancés, c) accroître la part des produits centraméricains dans les importations du secteur public, compte tenu du fait que les achats publics constituent une part considérable des échanges et d) créer un mécanisme de concertation en matière commerciale et d'octroi de crédits. Pour mettre ces idées en pratique, il est indispensable d'instituer un mécanisme de négociation ad hoc entre l'Amérique centrale et l'Amérique latine.

99. Dans un premier temps, il conviendrait de tenir des consultations au plus haut niveau sur l'établissement d'un processus conjoint de concertation, en vue de recenser les possibilités concrètes de coopération et de mettre en oeuvre le compromis d'Acapulco. La participation des organismes d'intégration sous-régionale et régionale et des organismes de l'ONU serait essentielle d'un point de vue technique pour la concertation et les négociations avec l'Amérique latine.

100. Les pays d'Amérique centrale ont déjà pris des mesures sur le plan institutionnel et sur celui de la politique économique pour produire davantage de biens exportables. Toutefois, les crédits ne sont pas encore suffisants pour couvrir les besoins, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Cela étant, la BCIE a élaboré un programme d'aide financière pour répondre aux besoins dans les domaines du préinvestissement, de la production destinée à l'exportation, des opérations de préembarquement et de postembarquement, des entreprises de commercialisation et de l'assurance des crédits à l'exportation. La première phase du programme, qui a déjà été approuvée par le Conseil d'administration de la BCIE, prévoit une contribution d'un montant de 40 millions de dollars des Etats-Unis. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Société andine de développement pourraient participer à ce programme d'investissement.

101. Par ailleurs, on a lancé un projet de coopération technique destiné à élargir et à mieux utiliser les différents régimes de préférence commerciale, ainsi qu'à renforcer le pouvoir de négociation des pays d'Amérique centrale. Compte tenu des programmes de travail du Centre du commerce international et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il conviendrait que ces organismes participent à l'exécution du projet en question.

d) Reconstruction de l'infrastructure physique en Amérique centrale

102. Le processus d'intégration économique en Amérique centrale a nécessité la construction d'une infrastructure physique sous-régionale pour permettre la circulation des marchandises et des personnes et améliorer les réseaux de communication intrarégionale.

103. En 1963, les organismes sous-régionaux ont décidé d'achever ou de construire la "Red Vial Centroamericana", qui est un réseau de 13 routes, long de 5 300 kilomètres; ce réseau relie les principaux centres de production et de consommation de la région en passant par les zones les plus peuplées et les principales régions agricoles. Il permet d'acheminer non seulement 95 % des marchandises échangées entre les cinq pays, mais également une bonne partie des produits du commerce extérieur.

104. Les difficultés économiques et financières auxquelles les gouvernements se sont heurtés récemment ont empêché l'entretien de la plupart des routes asphaltées du réseau. Par ailleurs, les conflits armés ont entravé les travaux d'entretien de grands tronçons et provoqué la destruction de ponts et d'autres ouvrages, rendant ainsi les communications terrestres plus précaires et plus coûteuses en Amérique centrale.

105. Compte tenu de ce qui précède, la deuxième Réunion des ministres responsables des transports a décidé d'exécuter un plan de remise en état et d'expansion du réseau routier centraméricain, qui prévoit des projets prioritaires répartis en quatre catégories : remise en état, reconstruction, expansion et élargissement. La BCIE a été chargée de promouvoir et de gérer le financement du plan, dont l'exécution nécessite 200 millions de dollars des Etats-Unis à titre d'apports extérieurs.

106. L'entretien du réseau régional des télécommunications est assuré et son amélioration est envisagée sur la base des études de faisabilité effectuées par la Commission technique régionale des télécommunications. Ce réseau relie les cinq capitales centraméricaines entre elles et au Mexique et au Panama. Il consiste en un système radiophonique comportant 960 canaux pour le téléphone, le télex et la télévision. Les équipements sont extrêmement vétustes et les Gouvernements centraméricains font d'importants efforts pour moderniser les installations. A cette fin, la BCIE a approuvé un programme de financement qui nécessiterait la mobilisation de 19 millions de dollars des Etats-Unis auprès de sources extérieures à la région.

107. L'Union internationale des télécommunications (UIT) appuie la BCIE et a proposé quatre projets sous-régionaux prévoyant la diversification et la modernisation de l'Institut centraméricain des télécommunications (INCATEL), la modernisation du réseau centraméricain des télécommunications, le renforcement des moyens de radiodiffusion et la promotion de la coopération régionale dans le domaine de la télévision.

e) Investissements dans le secteur énergétique

108. La forte inégalité en matière de répartition des revenus dans la sous-région est à l'origine du déséquilibre entre les sources d'énergie modernes et les sources d'énergie traditionnelles utilisées par une grande partie de la population. La formation de capital dans la production des sources d'énergie modernes représente une forte proportion de l'investissement intérieur brut et exige d'importantes ressources extérieures pour financer les importations de matériel et d'équipement. En revanche, la plupart des populations à faible revenu utilisent le bois comme source d'énergie primaire, ce qui a de graves répercussions sur les ressources forestières limitées de la sous-région.

109. Les programmes d'intégration des pays d'Amérique centrale et le renforcement des liens de coopération entre ces pays et le reste de l'Amérique latine ont contribué et peuvent contribuer de façon importante à la solution du problème énergétique de la région dans des domaines aussi importants que ceux de l'électricité et du pétrole.

110. Etant donné la faiblesse de l'offre intérieure, il est nécessaire d'importer des hydrocarbures. Il est donc essentiel de faciliter au maximum l'approvisionnement en achetant du pétrole brut et des produits dérivés aux meilleures conditions possibles (si possible à des conditions de faveur), en réduisant le coût du fret, en procédant à des ajustements dans le raffinage, en instituant des mesures rigoureuses de conservation et d'économie, et en réglementant les prix internes. Le Pacte de San José joue à cet égard un rôle de première importance. Il faut savoir gré aux Gouvernements mexicain et vénézuélien d'avoir assuré le maintien en vigueur du Pacte de San José, qui offre l'un des meilleurs exemples de coopération latino-américaine.

111. L'approvisionnement en pétrole de la région est coûteux principalement en raison de la mauvaise gestion des importations et de l'inefficacité des méthodes de raffinage local du brut. Dans ce domaine, l'intégration n'a guère avancé. Quelques actions communes procureraient d'importants avantages économiques : achats

groupés de brut et de produits dérivés; mise à profit des installations d'entreposage et des installations portuaires pour utiliser de la façon la plus rationnelle possible les navires affrétés et concertation entre les pays en vue de réduire les excédents de combustibles lourds.

112. Le secteur de l'électricité continuera à exiger d'importants investissements. Il est donc nécessaire d'améliorer la gestion économique et financière des centrales électriques, notamment en les dotant de meilleurs moyens techniques et administratifs.

113. La liaison des réseaux électriques a beaucoup progressé, mais les possibilités d'amélioration sont encore nombreuses. A cet égard, il faut citer deux projets : a) l'étude sur l'amélioration du réseau de distribution électrique régional, pour laquelle le Gouvernement espagnol a déjà fourni un capital d'amorçage et b) le Programme d'activités régionales dans le sous-secteur de l'électricité de l'isthme centraméricain (PARSEICA-E), qui a été présenté pour examen à la Banque interaméricaine de développement en vue de son financement.

114. Les ressources forestières à proximité des centres urbains sont surexploitées. Il importe donc, pour protéger les forêts et améliorer le niveau de vie des secteurs les plus défavorisés de la population urbaine, d'encourager les mesures de conservation et de trouver un produit de substitution du bois.

115. Il faudrait, comme on l'a déjà dit, renforcer les mécanismes institutionnels dans le sous-secteur de l'électricité. A cet égard, il convient de signaler la création du Conseil de l'énergie électrique de l'Amérique centrale, organisme qui pourrait, étant donné sa vocation régionale, jouer le rôle d'organisme de contrepartie dans l'exécution des projets électriques régionaux et multinationaux. Les statuts du Conseil ont déjà été ratifiés par les assemblées législatives de trois pays.

116. La création du Conseil pourrait faciliter la réalisation d'études sur des projets binationaux, tels que la liaison entre El Salvador et le Honduras et la centrale hydroélectrique El Tigre qui dessert les deux pays. On pourrait entreprendre également des études sur des opérations de co-investissement qui permettraient d'assurer un approvisionnement plus régulier et d'abaisser les coûts de production. Les projets d'aménagement hydroélectrique de Boruca au Costa Rica et Copalar au Nicaragua entreraient dans cette catégorie.

117. Enfin, on pourrait appuyer des initiatives tendant à créer des institutions régionales d'appui technique, notamment des laboratoires d'essais et des centres de spécialisation en ingénierie électrique.

2. Développement social

118. Malgré les indéniables succès économique et les améliorations sociales enregistrés en Amérique centrale au cours des trois premières décennies d'après-guerre, il existe dans les cinq pays d'importants groupes de population qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Dans certains cas, c'est jusqu'aux deux tiers de la population qui ne peut subvenir à ses besoins les plus

élémentaires 5/. Il s'agit d'un phénomène complexe de nature structurelle, qui est associé à une répartition très inégale des avoirs, des chances et du revenu, et dont l'une des manifestations principales est une insertion inadéquate de la population économiquement active sur le marché du travail 6/.

119. Cette situation s'est aggravée durant la décennie en cours. A la tendance régressive des politiques d'ajustement adoptées par les pays de la région, qui ont réduit considérablement la part des dépenses sociales (en matière d'éducation, de santé et de logement) dans les budgets gouvernementaux, s'ajoutent les conséquences des conflits armés.

120. L'écart entre la situation actuelle des populations pauvres et un niveau minimum qui permette de subvenir aux besoins fondamentaux doit être considéré comme une dette sociale. Celle-ci présente un aspect à court terme, qui consiste à répondre aux besoins essentiels en matière d'alimentation et de nutrition des foyers les plus défavorisés, et un aspect à moyen terme qui implique l'augmentation soutenue de la production et des revenus des secteurs les plus pauvres.

121. Pour progresser sur la voie de la pacification et de la démocratisation, il faut prendre des mesures visant à éliminer ces insuffisances et à éponger peu à peu l'énorme dette sociale qui s'est accumulée. On pourrait empêcher ainsi la multiplication des scissions sociales qui provoquent habituellement une recrudescence des conflits et de la violence sociale. Cette orientation nouvelle signifie qu'il faut créer des mécanismes au sein desquels les divers groupes participeront à la conception et à l'exécution des stratégies d'action et de développement. La coopération internationale devrait à cette fin accorder une importance particulière à la participation des groupes directement concernés et l'appuyer.

122. En particulier, l'objectif prioritaire, qui est d'atténuer la pauvreté, devrait s'inscrire dans le cadre d'un modèle de développement social comportant trois éléments fondamentaux : le rétablissement des services sociaux de base, érodés par les réductions budgétaires, et le développement de ces services pour leur permettre d'atteindre des minima acceptables; l'augmentation de la production et de la productivité des secteurs pauvres de la population; et l'adoption de mesures d'appui à la formation et au renforcement des groupes de base, notamment par le biais des organismes coopératifs.

123. La dimension sous-régionale serait donnée par l'insertion de nouveaux acteurs dans le processus d'intégration et par des efforts concertés dans des domaines comme la formation, l'utilisation commune des ressources techniques, la gestion des ressources financières et l'échange de données d'expérience entre les pays.

a) Investissements dans les secteurs sociaux

124. Dans le cadre des efforts déployés pour revitaliser et améliorer les services sociaux des pays d'Amérique centrale, diverses initiatives ont été prises. Parmi celles-ci, on peut citer le programme "Santé pour la paix", lancé par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Le Programme d'investissements sociaux pour le développement des pays de l'isthme centraméricain (Programa de

Inversiones Sociales para el Desarrollo de los países del Estados Centroamericano - PISDIC), résultant d'une initiative approuvée par le Conseil interaméricain économique et social de l'Organisation des Etats américains (OEA) [résolution CIES/309 (XIX-0/34)] et appuyée par la BID et l'OPS, de même que les programmes exécutés par l'UNICEF en Amérique centrale. La création par la BCIE d'un fonds spécial pour appuyer les projets et programmes dans chaque pays - avec la coopération des diverses institutions sous-régionales - pourrait servir à renforcer les initiatives susmentionnées.

125. Il existe un certain chevauchement entre les deux premiers programmes. Une partie des projets du programme "Santé pour la paix" sont inclus dans le secteur santé du PISDIC pour le développement des pays de l'isthme centraméricain. Dans le cas du Honduras, de nombreux projets qui font partie de ce programme figurent aussi dans la "Proposition de collaboration au plan spécial de coopération économique en faveur de l'Amérique centrale, élaboré sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et présenté par le Secrétariat à la planification (SECPLAN), à Tegucigalpa en février 1988.

126. L'objectif général du PISDIC est de s'occuper des secteurs et des régions où existent les plus grandes carences. Ce programme a un caractère multidisciplinaire et multisectoriel; ses stratégies reposent sur la nécessité de travailler avec des groupes cibles afin que les bénéfices des investissements sociaux soient directement liés aux programmes et aux projets productifs à court, moyen et long terme. On n'a pas encore étudié les multiples initiatives qui ont été identifiées, à l'occasion d'un premier examen, afin de sélectionner celles qui ont l'impact le plus grand. Le PISDIC comprend des projets au Guatemala, en El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et au Costa Rica dont le coût s'élève à 532 millions de dollars des Etats-Unis et pour lesquels 356 millions de financement externe sont nécessaires. Ces projets d'investissement et de coopération technique concernent les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la santé et du logement ainsi que d'autres projets multisectoriels.

127. L'UNICEF, de son côté, collabore avec tous les pays d'Amérique centrale et a mis en place des programmes nationaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et d'autres services de base. Bien que l'UNICEF ait reçu des fonds supplémentaires de la part de divers donateurs, il a besoin d'environ 21 millions supplémentaires pour appuyer les projets considérés comme hautement prioritaires par les gouvernements de la sous-région.

i) "Santé pour la paix"

128. Au coeur de la stratégie en faveur de la santé se situe le programme lancé par les gouvernements de l'isthme centraméricain et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) afin d'améliorer les services sanitaires, notamment les services préventifs. Ce programme tient compte du fait qu'au cours des dernières années, la situation de vastes secteurs de la population et notamment des réfugiés et des personnes déplacées s'est détériorée. Les migrations incontrôlées créent de sérieux risques épidémiologiques. Il est donc nécessaire que les pays d'Amérique centrale fassent un effort de coordination.

129. Cette initiative a servi de facteur de mobilisation des ressources externes, et de catalyseur pour les ressources internes et a permis en même temps d'exploiter le vaste potentiel de coopération technique qui existe entre les pays de la région. Elle consiste en 293 projets nationaux et 30 projets sous-régionaux, dont 123 sont considérés comme prioritaires. Sur ce total, quelque 90 projets nationaux, bénéficiant d'environ 255 millions de dollars des Etats-Unis de contributions étrangères, sont en cours d'exécution. Dix-huit autres projets sous-régionaux sont en cours et bénéficient d'une contribution de 93 millions de dollars des Etats-unis.

130. Ce programme comprend sept domaines prioritaires communs, à savoir : le renforcement des services de santé, la mise en valeur des ressources humaines, les médicaments essentiels et les apports d'importance cruciale, l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition, les maladies tropicales, la survie de l'enfant et l'eau potable et l'assainissement. Parmi les projets sous-régionaux les plus importants figurent ceux de la survie de l'enfant, qui bénéficient d'un financement partiel de la CEE et du Gouvernement italien à concurrence de 30 millions de dollars des Etats-Unis. Il y a aussi des projets d'alimentation et de nutrition pour lesquels l'INCAP gère l'appui extérieur, l'achat et la production commune de médicaments et qui sont financés en partie par le Gouvernement néerlandais, des projets relatifs à l'éradication des maladies tropicales, avec l'appui éventuel de l'AID dans le cas du paludisme, et des projets concernant les réfugiés et la formation des ressources humaines. De son côté, la Fondation Kellogg a déjà accepté de soutenir un projet de l'ICAP qui vise à former des administrateurs chargés de l'exécution des programmes de santé. De même, la BCIE accorde la priorité à la mobilisation des ressources en vue de l'exécution d'un programme centraméricain d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans le cadre du Programme "Santé pour la paix". A ce programme s'ajoutent cinq projets sous-régionaux que l'OPS, en accord avec les gouvernements, considère comme prioritaires pour la mobilisation des ressources externes, et qui portent sur les questions suivantes : coopération dans le domaine de la santé entre les pays de l'isthme centraméricain; développement de l'éducation sanitaire; développement des capacités de gestion pour renforcer les systèmes sanitaires locaux en Amérique centrale; mesures destinées aux groupes prioritaires dans le cadre du processus de paix en Amérique centrale; et rôle de la femme dans les domaines de la santé et du développement en Amérique centrale.

ii) Education

131. Les pourcentages d'analphabétisme demeurent élevés dans la sous-région, sauf au Costa Rica et au Nicaragua. Ils varient entre 45 % au Guatemala, 41 % au Honduras, 6 % au Costa Rica et 18 % au Nicaragua, El Salvador se situant dans une position intermédiaire avec 28 % (chiffres de 1985). En termes absolus, le nombre d'analphabètes en Amérique centrale est passé d'environ 3,7 à 4,2 millions entre 1970 et 1985. Il est évident que la population analphabète aura de plus en plus de mal à s'intégrer au processus de transformation des systèmes productifs. De même, malgré les efforts réalisés, des problèmes considérables se posent sur les plans de la fréquentation et des abandons scolaires.

132. Pour faire face à cette situation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a proposé de lancer des projets sous-régionaux sur a) la scolarisation, l'alphabétisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement; b) l'intégration de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'enseignement général de base en Amérique centrale; c) l'enseignement dans les zones rurales et l'éducation bilingue interculturelle destinée aux groupes indigènes (il y a 2 954 000 indigènes au Guatemala, 195 000 au Honduras, 103 500 en El Salvador, 85 000 au Nicaragua et 20 000 au Costa Rica; d) la mise en route de programmes éducatifs destinés à la population centraméricaine réfugiée et déplacée; e) la participation à la communication et f) la création et le financement d'industries éducatives (à ce sujet, la BCIE a reçu une proposition visant à ce que des études de faisabilité soient effectuées sur la création dans la sous-région d'entreprises produisant du matériel éducatif). Pour sa part, l'Unesco propose de renforcer les activités entreprises dans les différents pays, notamment celles relatives à la qualité de l'enseignement au Costa Rica, à l'alphabétisation et à l'enseignement de base en El Salvador, à l'amélioration et à l'aménagement des programmes et à l'alphabétisation, y compris l'alphabétisation bilingue, au Guatemala, à l'enseignement des adultes au Honduras et à l'aménagement des programmes d'enseignement général de base dans les zones rurales au Nicaragua.

133. A moyen terme, la reconstruction sociale et économique des pays d'Amérique centrale exige que le développement de chaque pays et de la sous-région dans son ensemble soit basé sur un enseignement primaire et professionnel de qualité.

iii) Logement

134. La crise du logement en Amérique centrale a atteint un stade critique, en raison de l'accumulation des besoins non satisfaits et cette situation est encore aggravée par la récession économique prolongée. La construction de logements doit s'inscrire dans un cadre d'autosuffisance économique, ce qui implique la création d'emplois, la réduction de la dépendance vis-à-vis des matériaux importés, la décentralisation institutionnelle, la coopération entre les secteurs publics et privés et la participation active des communautés bénéficiaires.

135. Dans la plupart des projets réalisés actuellement en Amérique centrale, l'offre de logements est considérée comme faisant partie intégrante du développement socio-économique et devrait donc être élargie. Il serait en outre opportun d'établir des réseaux de coopération entre les pays d'Amérique centrale pour promouvoir les échanges d'informations et de données d'expérience.

136. Dans le cadre général des investissements sociaux, le PISD/C accorde une importance particulière à la pénurie de logements dans le contexte actuel de forte croissance démographique, de migrations internes et d'urbanisation accélérée. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) s'est déclaré pour sa part disposé à intensifier ses activités dans la région dans le cadre d'un effort global visant à accélérer le processus de développement social.

b) Renforcement de la capacité de production des secteurs marginalisés

137. La lutte menée contre l'extrême pauvreté est intimement liée à l'accroissement de la production et de la productivité. Il n'y a pas de progrès soutenus sans augmentation du revenu, de la consommation et du taux d'activité de la population.

Cette analyse suppose que l'on rejette le concept d'assistanat et qu'on reconnaisse qu'il est légitime qu'un large secteur de la population aspire à participer à l'amélioration de sa situation propre et au développement global de la société.

138. Dans certains pays, du fait de l'instabilité et des tensions internes, il a été impossible d'instaurer des relations de travail satisfaisantes; les relations entre les organisations de travailleurs, les organisations d'employeurs et l'Etat ont pâti d'un climat de défiance. L'insécurité des personnes et une situation peu propice au libre exercice des droits d'association et d'expression ont suscité des conflits ou fait obstacle à la pleine participation de certains groupes sociaux.

139. Par ailleurs, les incidences des ajustements structurels et des changements intervenus dans l'orientation des modèles de développement, ainsi que les besoins découlant de ceux-ci, ont entraîné une inadéquation entre les qualifications professionnelles de la main-d'oeuvre et les besoins en personnel technique des unités de production. Aussi a-t-il fallu revoir les programmes de formation des ressources humaines et adapter les établissements éducatifs.

140. Pour s'attaquer aux problèmes précédemment évoqués, l'OIT a élaboré un programme d'emploi, de développement et de dialogue, qui s'ordonne autour de trois grands axes : la création d'emplois et de revenus, la formation des ressources humaines et le dialogue pour la paix sociale. Il s'agit par là de répondre aux problèmes issus, dans le domaine social et dans celui du travail, des ajustements et des changements, que la crise économique et sociale de la région ne permet pas de remettre à plus tard, ainsi qu'à la nécessité d'élargir, de promouvoir et de renforcer une capacité de dialogue qui puisse soutenir les efforts déployés en vue d'instaurer des conditions de paix sociale permettant d'assurer le développement dans un contexte démocratique.

141. Etant donné qu'il faudra des années pour parvenir à surmonter les effets de la crise et de l'affrontement armé, la priorité devra être accordée à la sécurité alimentaire et au renforcement de la capacité de gestion des groupes démunis, tout particulièrement grâce aux organisations coopératives. Ce n'est que si les groupes marginalisés produisent davantage que leurs revenus augmenteront sérieusement et que leurs besoins essentiels pourront être satisfaits. Le Programme PROIMPO, qui comprend des projets de production dans les communautés de base, est particulièrement intéressant à cet égard. Pour compléter ces mesures, il faudrait les assortir d'investissements visant à maintenir ou à développer les services sociaux et économiques essentiels, propres à contribuer à l'augmentation de la productivité des groupes défavorisés.

Sécurité alimentaire

142. Depuis la fin des années 60, le rythme d'expansion du secteur agricole a commencé de baisser pour en arriver à la stagnation dans la présente décennie. Par ailleurs, l'augmentation de la production destinée à la consommation intérieure n'a pas été suffisamment vigoureuse. Les cultures céréalières ont perdu du terrain dans les zones propices aux cultures annuelles, tandis qu'elles en ont gagné dans des terres marginales.

143. Au cours de la présente décennie, la production de céréales de base a représenté une part plus réduite de l'approvisionnement intérieur; en revanche, les importations constituent 20 à 30 % de l'offre et, dans les années critiques, elles ont atteint, dans certains pays, jusqu'à 40 % des disponibilités totales. Il n'y a qu'au Guatemala que cette proportion a pu être réduite, pour s'établir à 10 %. Par ailleurs, si ce n'est au Costa Rica et, pour certaines années, en El Salvador et au Nicaragua, la consommation par habitant de céréales de base a fléchi, tombant en dessous des niveaux enregistrés au début des années 70.

144. Dans ce contexte, l'un des objectifs fondamentaux de la stratégie de relance économique et de lutte contre la pauvreté est de produire suffisamment d'aliments pour garantir l'accès à la consommation de toute la population. On prévoit, dans le cadre d'une telle politique, des mesures visant à promouvoir la production et l'approvisionnement alimentaires, ainsi que l'emploi, les revenus et la consommation des groupes les plus vulnérables de la population. Il est possible techniquement d'augmenter la capacité de production, de développer la recherche et de tirer un meilleur parti des réseaux d'irrigation et des facteurs de production.

145. Grâce à de nouveaux modes d'organisation des producteurs, on pourrait accroître la capacité de production et de gestion des petites unités rurales, en diversifiant les activités primaires et en introduisant des activités complémentaires assurant une valeur ajoutée plus importante. Il faut en outre accorder un appui aux petits producteurs dans les domaines suivants : crédit, coopération technique, formation, garantie des prix et relance des technologies traditionnelles.

146. Le projet de sécurité alimentaire, mené dans le cadre de la CEE, vise à mettre en place les conditions permettant d'assurer l'autosuffisance pour la majorité des aliments que la région est en mesure de produire, en stimulant l'offre, la commercialisation intrarégionale et la spécialisation. L'appui apporté à cet effet par la Commission économique européenne et le Gouvernement français, par l'intermédiaire du CADESCA, s'est chiffré à 5,2 millions d'ECU.

147. Pour chacun des grands axes d'action, on s'est attaché à recenser les besoins en matière d'investissement, de financement et de coopération technique, afin de renforcer et, dans certains cas, de consolider les résultats atteints. La FAO, comme le PAM, pourraient coopérer activement aux efforts envisagés sur ce plan.

148. Les domaines dans lesquels il serait opportun de disposer d'un financement extra-régional sont les suivants : surveillance alimentaire et nutritionnelle et prévision des récoltes; analyse des systèmes de production des céréales de base; commercialisation des céréales; crédit aux petits producteurs; recherche, transferts technologiques et formation. En outre, il conviendrait de souligner l'importance que revêtirait la création d'un système de réserve alimentaire sous-régional.

c) Promotion du développement à la base : renforcement des coopératives

149. L'action coopérative est avant tout menée au sein des groupes à revenus faibles et moyens. Près de la moitié du secteur coopératif centraméricain manque encore du minimum indispensable en ce qui concerne les ressources humaines, le

capital et les structures institutionnelles. Toutefois, les fédérations de coopératives ont mis au point des activités de coopération technique et financière, qu'il semble souhaitable de renforcer.

150. Actuellement, la communauté internationale et les organismes bilatéraux de développement accordent une attention toute particulière au mouvement coopératif. L'Agence pour le développement international mène deux programmes dans la sous-région, l'un au Honduras et un autre au Guatemala, pour un montant total de 20 millions de dollars. La CEE a approuvé un programme de soutien aux coopératives qui s'élève à 25 millions de dollars. Ce programme est fondamentalement axé sur la constitution d'un fonds de garantie sous-régional d'un montant de 15 millions de dollars. L'Agence suédoise de développement international finance un programme de formation, par l'intermédiaire de la Confédération des coopératives d'Amérique centrale et des Caraïbes, qui utilise les études réalisées par l'OIT.

151. Dans la plupart des cas, ce sont les coopératives les plus solides qui ont bénéficié de l'assistance internationale. Le projet proposé porte sur le financement, la coopération technique et la formation en vue du développement des coopératives de services et de production moins importantes. Il prévoit la création d'un fonds de garantie, afin de permettre aux membres des petites coopératives d'avoir accès au crédit. Dans le cadre du projet, une assistance technique destinée à résoudre les problèmes de développement des micro-entreprises et à renforcer, sur le plan institutionnel, les fédérations de coopératives devrait également être dispensée. Enfin, la partie du projet relative à la formation se fonderait sur le programme MATCOM-OIT et viserait à promouvoir l'échange de données d'expérience entre les coopératives de la sous-région, spécialement en matière de gestion financière, de comptabilité et d'administration.

3. La Banque centraméricaine d'intégration économique et le financement des projets

152. Pendant plus de 25 ans, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) a été l'instrument financier du Programme d'intégration centraméricaine, en affectant des ressources à l'exécution des grands travaux d'intérêt sous-régional. De même, la Banque a imprimé un nouvel élan à l'industrialisation, aux programmes de logement et au développement social. La politique suivie en matière de crédit par la Banque l'a conduite, au cours des dernières années, à financer des projets propres à contribuer à la relance économique, à la réalisation de recettes en devises et à la solution des problèmes sociaux.

153. On peut trouver dans le renforcement de la BCIE une manière efficace d'augmenter la capacité d'absorption de la coopération extérieure. La Banque a déjà étudié un grand nombre de projets prioritaires et s'attache de longue date à promouvoir des programmes multinationaux. Par conséquent, il semble raisonnable que la communauté internationale contribue à renforcer la BCIE, en préservant son caractère indépendant et multilatéral de différentes façons, parmi lesquelles on peut citer les suivantes :

a) Participation de pays extérieurs à la région au capital de la Banque

154. Les gouvernements centraméricains ont cherché à ouvrir le capital social de la Banque à la participation de pays extérieurs à la région. Les démarches effectuées par l'institution depuis 1983, quand le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affiliation de membres extérieurs à l'Amérique centrale, ont déjà abouti concrètement à la participation du Mexique (septembre 1986) et de l'Argentine (novembre 1987) au Fonds pour le développement économique et social de l'Amérique centrale. Ce fonds a été créé en tant que mécanisme transitoire pour susciter de nouvelles contributions extra-régionales en attendant que les formalités juridiques requises soient accomplies. (Le Venezuela a constitué à la Banque, en novembre 1987, un fonds fiduciaire, à titre de mesure préalable à sa participation au capital de l'institution.) Le capital souscrit de la Banque s'élèverait à un montant de 2 milliards de dollars des Etats-Unis, sur lesquels 51 % seraient apportés par des pays d'Amérique centrale et le reste par des pays extérieurs à la région. Sur le montant total de 980 millions de dollars des Etats-Unis ouvert aux souscripteurs étrangers, 25 % seraient versés en espèces.

b) Programmes de développement

155. Les demandes de financement adressées par les pays centraméricains à la Banque au cours de la période 1988-1992 s'élèvent à un montant de 1 milliard 238 millions de dollars des Etats-Unis. En réponse, la Banque a élaboré un plan de crédit s'élevant à 1 milliard de dollars des Etats-Unis qui doit être exécuté avec le concours du capital libéré, des remboursements, des profits réalisés et des ressources obtenues à l'extérieur auprès de sources bilatérales et multilatérales. Les programmes comprennent certains des projets mentionnés dans les sections précédentes. (L'annexe au présent document contient une liste de projets.)

IV. ASPECTS RELATIFS AUX INSTITUTIONS ET A LA CAPACITE
DE GESTION

156. Les gouvernements et les organismes publics d'Amérique centrale s'efforcent d'améliorer leur efficacité. Ils se heurtent à des obstacles qui ont pour effet de ralentir le décaissement des prêts déjà accordés, de provoquer des lenteurs dans la mise au point des projets et de susciter des difficultés dans la gestion, l'administration et l'application de la politique économique. Il s'agit d'un type de problème que le transfert de ressources financières ne permet pas toujours de résoudre. Au contraire, ces retards dus aux institutions et à l'organisation rendent plus difficile l'absorption de l'épargne étrangère.

157. Un domaine particulièrement prometteur s'offre ici à la coopération technique internationale, c'est-à-dire en tout premier lieu à celle qu'assure l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il conviendrait d'attacher une grande importance à des questions comme celles de la concertation sociale, de la convergence des objectifs entre le secteur public et le secteur privé, du rôle des organisations non gouvernementales, des plans de coopération entre l'Amérique centrale et le reste de l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que des mécanismes de concertation politique et d'action conjointe en matière de négociations.

158. Une activité non moins importante consisterait à renforcer les institutions qui travaillent à l'intégration de l'Amérique centrale, en tant qu'élément moteur de la coopération au service du développement. L'appui actuellement prêté aux institutions sous-régionales, en vue d'améliorer leur capacité d'administration et d'exécution, devrait être orienté de manière à faciliter les tâches dont traite le présent rapport. En particulier, il est indispensable que le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale soit renforcé de manière à pouvoir encourager des initiatives et fournir des services aux pays membres. Il conviendrait de prêter le même appui au secrétariat exécutif du Conseil monétaire centraméricain pour qu'il puisse relever les nouveaux défis qui se présentent en matière de dette, de coopération monétaire et de coordination régionale des politiques financières. La sous-région n'est guère en mesure d'élaborer des projets d'investissement, si bien qu'il est difficile de tirer pleinement profit de la coopération financière internationale. L'aide extérieure pourrait aider le Fonds de coopération technique de la BCIE à renforcer les capacités nationales, ainsi qu'à mettre en place de nouveaux programmes de crédit d'intérêt régional.

159. Il est dit, dans le Traité constitutif du Parlement centraméricain et d'autres instances politiques que l'institutionnalisation d'un corps politique d'importance régionale permettrait aux pays membres d'examiner et de régler les problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels qui les concernent. Le but de cette démarche serait d'établir la coopération aux plus hauts niveaux, dans un esprit de compréhension et de solidarité, et d'instaurer dans un cadre de sécurité et de bien-être sociaux une coexistence pacifique qui se fonderait sur la démocratie représentative, le pluralisme et le respect des législations nationales et du droit international. En conséquence, l'initiative présente un intérêt considérable en tant qu'élément de la consolidation des Accords d'Esquipulas et des processus politiques pluralistes et démocratiques prévus par ces accords.

160. L'institutionnalisation du Parlement centraméricain en tant que forum politique permanent de discussion et d'analyse des problèmes d'intérêt sous-régional mérite l'appui de la communauté internationale, car la concertation démocratique peut faciliter la solution des problèmes communs en favorisant une paix stable et durable.

161. Conformément au Traité constitutif, la Réunion des vice-présidents aura des attributions importantes dans le cadre du processus centraméricain d'intégration, s'agissant non seulement de promouvoir l'exécution des décisions, mais aussi d'y veiller, et de soutenir les organismes régionaux. Il est de même établi que les gouvernements et les organismes d'intégration devront collaborer avec le Parlement, qui sera en outre chargé d'évaluer la marche des programmes desdits organismes, d'en examiner les rapports annuels et de formuler des observations et des recommandations.

162. La création du Parlement comporte néanmoins des incidences financières, surtout en ce qui concerne la tenue d'élections directes dans chaque pays. On recommande pour cette raison de créer un fonds régional qui permettrait de convertir les donations internationales dans la monnaie de chacun des pays d'Amérique centrale.

V. LE ROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

163. Les organismes des Nations Unies, en particulier le Secrétariat, ont des domaines d'action qui leur incombent tout naturellement en matière de coopération économique. Par sa nature même et conformément aux résolutions 42/1 et 42/204 de l'Assemblée générale, le Secrétariat jouerait un rôle de catalyseur, se chargeant d'inviter de nombreux pays à coopérer avec l'Amérique centrale et de coordonner leur action.

164. Le choix des priorités ainsi que l'identification des projets ont donné lieu à des consultations avec les organisations du système. Comme on l'a indiqué à plusieurs reprises dans le présent document, chacune d'elles jouerait un rôle important dans la mobilisation des ressources nécessaires aux projets dont se compose le plan et dans leur exécution. Dans l'exposé ci-dessus, on a fait expressément mention de divers aspects de la coopération qu'offriront au plan le PNUD, la CEPALC, le HCR, le PAM, l'ONUDI, le CCI (CNUCED/GATT), la FAO, le FIDA, la Banque mondiale, le GATT, la CNUCED, l'UIT, l'OIT, l'UNICEF, l'Unesco et Habitat. Il existe en outre d'autres initiatives dans le cadre desquelles l'ONU peut intensifier ses efforts au bénéfice de la sous-région. Dans le chapitre se rapportant au mécanisme institutionnel d'exécution du plan, on souligne le rôle important que sont appelés à jouer les organismes financiers internationaux tels que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) et le FMI.

165. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe considère l'Amérique centrale comme une région particulièrement exposée à des catastrophes naturelles (séismes, inondations, éruptions volcaniques) ayant des effets sociaux et économiques à long terme. Il semble donc souhaitable de mettre au point des politiques et des moyens pour prévenir de tels phénomènes, faire face à leurs manifestations et en atténuer les effets.

166. Le FNUAP est disposé à offrir une coopération technique pour un large éventail d'activités intéressant la population, notamment la santé maternelle et infantile et la planification de la famille, la collecte et l'analyse des données de base et les politiques de la population qui englobent des problèmes particuliers intéressant les femmes, les jeunes et les personnes déplacées.

167. En consultation avec les services de direction de l'aviation civile dans la sous-région, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) propose de mener des activités visant à promouvoir la coopération entre les organisations et les lignes aériennes civiles de la sous-région, afin de réduire le coût des services et de mettre en place ces mécanismes qui puissent servir de base à l'intégration régionale. L'Organisation météorologique mondiale pour sa part propose de renforcer le Comité centraméricain des ressources en eau.

168. L'Organisation maritime internationale (OMI) a récemment envoyé une mission en Amérique centrale pour identifier les domaines dans lesquels on pourrait prévoir une coopération technique intéressant son champ d'activité. Parmi les questions appelant une attention particulière, l'OMI a identifié l'amélioration des services portuaires, le renforcement des politiques et de la législation maritimes et la prévention de la pollution maritime.

169. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a proposé la mise en route de quatre projets sous-régionaux. Le premier, qui porte sur la création de circuits touristiques intégrés, évaluerait ceux de ces circuits qui incluent des sites archéologiques, des centres d'intérêt culturel et des curiosités naturelles. Il aurait aussi pour but d'identifier les besoins en matière d'infrastructure et d'indiquer des stratégies de promotion. Le deuxième projet viserait à organiser la coopération technique aux fins d'instituer une assurance protégeant les touristes contre les risques sanitaires et en tant que consommateurs. Le troisième projet prévoit notamment la création d'un centre sous-régional de formation hôtelière au Honduras, qui desservirait l'Amérique centrale. Le quatrième viserait à créer une image touristique de l'Amérique centrale. L'ensemble de ces activités se fonde sur des propositions formulées par le Conseil centraméricain du tourisme et comporterait des stratégies de promotion conçues et exécutées conjointement par les instituts nationaux du tourisme de tous les pays intéressés.

170. L'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déclarée prête à financer des projets qui porteraient notamment sur la coopération technique dans le domaine nucléaire. Elle exécute actuellement des projets dans quatre des cinq pays d'Amérique centrale dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la santé.

171. Les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme comprennent différents projets visant à faciliter la promotion et la formation professionnelle des femmes. L'Institut prévoit notamment deux projets, portant l'un sur les indicateurs statistiques et l'autre sur les méthodes de programmation de nature à améliorer la situation socio-économique de la femme.

172. De son côté, l'Union postale universelle s'est déclarée prête à collaborer au Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, en offrant tous les renseignements qui permettraient de faire des services postaux de chaque pays une source non seulement d'emplois et de services, mais aussi de revenus et de diffusion culturelle.

173. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale ont reçu des gouvernements mandat de réviser le Traité régional en ce qui concerne les marques de fabrique et d'élaborer un nouveau traité portant sur les brevets et les études et plans industriels. Le projet a pour objectif de mettre la législation à jour et de favoriser une action concertée touchant l'application des nouvelles lois.

VI. RESPONSABILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

174. Il est évident que la responsabilité du développement de chaque pays incombe au premier chef à la société et au gouvernement du pays intéressé et c'est pourquoi il convient d'évoquer ici le rôle qui revient aux Etats centraméricains dans l'élaboration et l'exécution des dispositions économiques et sociales des accords conclus à Guatemala le 7 août 1987. Cet effort national est le moteur essentiel du développement et sans lui la coopération extérieure ne pourra pas donner les résultats escomptés. La responsabilité attribuée aux pays de la région, dans le cadre d'un plan spécial de coopération extérieure, comprendra plusieurs éléments principaux.

175. En premier lieu, il faut mentionner l'affectation des crédits budgétaires. Au fur et à mesure que le processus de paix progressera, les gouvernements centraméricains devront réaffecter au développement économique et social les ressources financières et humaines, qui sont actuellement consacrées à la défense. Le passage d'une situation de conflit ouvert (deux des pays en question consacrent plus de 40 % du budget à la sécurité) à une situation de paix offre d'importantes possibilités d'augmenter l'épargne intérieure et de réorienter les ressources et les priorités et d'être ainsi en mesure de tirer le meilleur parti possible de la coopération extérieure.

176. Deuxièmement, s'ils demandent à la communauté financière internationale d'appuyer les institutions qui travaillent à l'intégration de l'Amérique centrale, les gouvernements de la région devront respecter scrupuleusement les engagements qu'ils prendront en contrepartie. Il faudra donc qu'ils fassent tous les efforts possibles pour assurer un soutien financier aux programmes et institutions d'intégration, donner la priorité à l'exécution des engagements pris envers ces organismes et doter les institutions régionales des fonds et du personnel nécessaires. Il faudra de même intensifier le processus d'intégration sous-régionale.

177. Troisièmement, les stratégies économiques et sociales susmentionnées devraient être l'aboutissement des processus pluralistes et démocratiques prévus par les Accords d'Esquipulas II. Il faudrait à cette fin favoriser la participation de vastes secteurs de la population aux efforts de relance économique et s'orienter vers un développement plus équitable.

178. En quatrième et dernier lieu, il convient de mentionner les politiques à court terme qui déterminent la situation macro-économique de chaque pays. Une des sources de friction entre les gouvernements de la sous-région et les organismes financiers multilatéraux a été les conditions dont sont assortis les divers programmes d'ajustement. Les gouvernements centraméricains estiment que certaines des prémisses sur lesquelles se fondent ces programmes (en particulier une augmentation de la demande de produits centraméricains à l'extérieur) ne se sont pas vérifiées dans les faits dans les délais prévus. Par ailleurs, les conditions imposées et les critères d'évaluation des résultats font habituellement abstraction des coûts politiques qu'entraîne l'application rigoureuse de ces conditions pour la société en question.

179. Le but du Plan spécial de coopération est de contribuer à relancer le développement économique et social sur de nouvelles bases, avec un secteur d'exportation plus diversifié et plus compétitif, un nouvel effort de développement rural et une industrie plus efficace. Il ne fait pas de doute que les gouvernements doivent s'imposer une discipline très stricte dans l'application des grandes politiques macro-économiques, surtout dans les domaines fiscal et monétaire et dans ceux des changes et des salaires, afin de faire en sorte que les prix reflètent, dans les limites du raisonnable, la rareté relative ou le coût d'opportunité social des biens et des services. Dans le même ordre d'idées, les gouvernements devront adopter des politiques économiques susceptibles d'amener un ajustement plus efficace que celui obtenu ces dernières années, lequel a provoqué une grave récession. Les pays qui continuent à être victimes de tensions

inflationnistes (et même dans un cas d'hyperinflation) devront inévitablement appliquer des programmes de lutte contre l'inflation, qu'il y ait ou non des conditions et un financement extérieurs.

180. Des efforts régionaux et un appui extérieur en faveur de la paix et du développement sont les éléments indispensables de tout programme susceptible de relancer le progrès et la modernisation démocratique en Amérique centrale. Les Accords d'Esquipulas sont pour les gouvernements et les peuples de la région un premier pas dans ce sens. Il incombe maintenant à la communauté internationale de renouveler son adhésion aux principes fondamentaux qui ont inspiré la Charte des Nations Unies. De toute évidence, l'ampleur de la coopération extérieure apportée aux nations centraméricaines influera sur l'orientation des nouvelles règles de coexistence économique et politique entre les pays industrialisés et le tiers monde.

VII. MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN

181. La mise en oeuvre et le développement futur du Plan supposent la création de certains mécanismes institutionnels permettant de coordonner l'assistance internationale à l'appui des relations centraméricaines. Il convient à cet égard de réaffirmer que le but fixé est de mobiliser des ressources techniques et financières supplémentaires pour exécuter des programmes régionaux d'intérêt commun. Le Plan inaugure un processus qui exigera des gouvernements des efforts considérables pour assurer la poursuite et la continuité des travaux. Il est donc nécessaire de définir et de répartir clairement les diverses tâches et de bien choisir les agents qui seront chargés de la réalisation des objectifs communs.

182. En ce qui concerne les gouvernements centraméricains, il existe déjà des mécanismes de coopération et de consultation dans le cadre des instances intergouvernementales existantes et de celles que l'on pourra créer à l'avenir. Les gouvernements centraméricains ont déjà organisé, aux fins du plan de coopération, la Réunion des vice-présidents. On a également prévu des réunions périodiques entre les organismes régionaux, notamment le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricain (SCAIE), la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), le Secrétariat exécutif du Conseil monétaire centraméricain, l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle, l'Institut centraméricain d'administration publique, le Comité d'action du Système économique latino-américain pour l'appui au développement économique et social de l'Amérique centrale (CADESCA) et la CEPALC. Outre ces instances de coopération et de consultation, le Plan prévoit la création de deux nouveaux organismes : un organe chargé d'harmoniser les politiques nationales et la politique régionale et de définir les priorités des programmes d'action régionale, et un organe pouvant servir d'intermédiaire entre les bénéficiaires et les sources potentielles de financement, bilatérales ou multilatérales, et avaliser les projets de coopération proposés.

183. Pour apporter un appui institutionnel, il faudra mettre en place un organe de concertation qui assurera la liaison entre les bénéficiaires et les sources potentielles de financement, qu'elles soient de caractère bilatéral ou multilatéral, et qui avalisera les projets de coopération proposés. On se propose d'utiliser, en Amérique centrale, un mécanisme analogue à celui des tables rondes

qui existent dans d'autres régions. La table ronde du programme spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale devra réunir les cinq pays centraméricains ainsi que des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Pour assurer un fonctionnement et des préparatifs satisfaisants, on créera un comité exécutif de la table ronde, dont la présidence sera assurée par le PNUD et dont seront membres la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le FMI, la Banque centraméricaine d'intégration économique et la CEPALC. Ce comité sera chargé d'effectuer les travaux préparatoires et de convoquer la table ronde et veillera également à ce que l'évolution des économies des pays de la région soit dûment analysée.

184. Il convient de noter que l'organe proposé suppose un appui et un suivi dans divers domaines. Il faudrait tout d'abord, définir et évaluer systématiquement les projets et programmes prioritaires. Deuxièmement, il faudrait procéder en permanence à une évaluation des besoins globaux de coopération extérieure, en fonction de l'évolution de la situation économique des pays de la région, et des méthodes utilisées pour définir et mener à bien les projets et programmes de développement qui seraient incorporés dans le plan. Troisièmement, il faudrait étudier les sources de financement qui seraient les mieux à même de répondre aux besoins et les mieux adaptées aux ressources et aux responsabilités des gouvernements. Enfin, il faudra mener des travaux d'appui afin de réunir les données et organiser les réunions périodiques nécessaires.

185. On pourrait à cet égard créer un comité du suivi et de l'évaluation du Plan spécial, composé d'un représentant de haut niveau de chacun des pays d'Amérique centrale, des organismes régionaux d'intégration (Banque centraméricaine d'intégration économique, secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricain et Conseil monétaire centraméricain), du Comité d'action pour l'appui au développement économique et social de l'Amérique centrale, du PNUD et de la CEPALC. Ce comité serait présidé par un représentant d'un pays centraméricain. Le comité et la table ronde pourraient, le cas échéant, tenir des réunions conjointes.

186. Afin de mener ces tâches à bien, il conviendrait de préciser, au sein du comité, les responsabilités qui seraient attribuées aux divers organismes centraméricains et internationaux en ce qui concerne l'élaboration, la coordination et le suivi des divers éléments du Plan spécial, en vue de tirer le meilleur parti possible de l'expérience des organismes et de leur compétence spéciale en matière d'assistance, et d'éviter aussi le chevauchement des activités tout en assurant la cohérence globale de l'ensemble des travaux.

Notes

1/ Voir document de la CEPALC, La crisis en Centroamérica: Orígenes, alcances y consecuencias (E/CEPAL/G.1261).

2/ Fonds international de développement agricole, "The Alleviation of Critical Poverty in Central America - IFAD's Views" - Les vues du FIDA, février 1988.

3/ Cette loi ne s'applique qu'au Guatemala, en El Salvador, au Honduras et au Costa Rica.

4/ On trouvera des renseignements plus détaillés dans l'Inventaire des obstacles d'ordre tarifaire et non tarifaire : "Tariff treatment and non-tariff measures applicable to products of interest to CACM countries into EEC, Hungary, Japan and USA", établi par le secrétariat du GATT, 1988.

5/ Voir document de la CEPALC, La pobreza et la satisfacción de necesidades básicas en el Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/SEM/4/12), Mexique, mars 1981.

6/ Voir par exemple PREALC, Cambio y polarización ocupacional en Centroamérica, San José (Costa Rica), 1985.

ANNEXE

Liste de projets a/

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
I. PROGRAMME DE SECOURS D'URGENCE		
A. <u>Assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés</u>		
Assistance dans tous les domaines aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la zone frontalière septentrionale et sur la façade atlantique du pays	Costa Rica	29 915
Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE)	El Salvador	19 848
Soins et subsistance assurés aux personnes déplacées dans les centres d'accueil	Guatemala	618
Relance de l'activité de certaines coopératives agricoles en faveur des personnes déplacées	Guatemala	2 164
Programme en faveur des familles déplacées	Guatemala	1 500
Création d'un fonds de roulement pour faciliter l'achat de terres pour les rapatriés et les personnes déplacées	Guatemala	3 187
Assistance aux veuves et aux orphelins	Guatemala	4 010

a/ Les descriptifs des projets figurant sur la présente liste seront publiés en anglais et en espagnol.

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Achat de matériaux de construction pour les personnes déplacées	Guatemala	725
Intégration des réfugiés guatémaltèques au Honduras	Honduras	240
Amélioration du système d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Jacaleapa	Honduras	177
Amélioration du système d'approvisionnement en eau potable dans la région de Colomoncagua	Honduras	168
Reboisement à des fins énergétiques et aménagement forestier au profit de la population locale et des réfugiés à Intibucá	Honduras	3 500
Reboisement en vue de la production de bioénergie en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays	Honduras	2 813
Aménagement forestier de la Mosquitia	Honduras	3 093
Reboisement pour la production de bois de chauffage aux alentours des camps de réfugiés de Mesa Grande	Honduras	1 500
Reboisement à des fins énergétiques et aménagement forestier au profit de la population locale et des réfugiés à El Paraíso	Honduras	3 850
Projet d'établissement rural intégré en faveur des personnes déplacées	Honduras	5 000

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Amélioration d'habitations rurales	Honduras	52
Renforcement des centres médicaux, des dispensaires et des infirmeries mobiles	Honduras	125
Amélioration des moyens de transport et prévention des catastrophes	Honduras	20
Outillage agricole et organisation de coopératives laitières	Honduras	20
Introduction et développement de l'élevage du karbau au Nicaragua	Nicaragua	1 266
Développement des soins de santé sur la côte atlantique	Nicaragua	4 890
Soins de santé dans les établissements humains situés dans les régions I, V, VI et dans la zone spéciale I	Nicaragua	2 000
Santé, éducation et protection maternelle et infantile	Nicaragua	990
Projets productifs pour les collectivités de retour	Nicaragua	2 956
Développement de la pêche artisanale sur la côte atlantique du Nicaragua	Nicaragua	4 735
Appui au développement régional du transport fluvial et du cabotage dans l'Atlantique Sud	Nicaragua	8 282
Construction d'une infrastructure dans l'établissement rural de Teotecacinte	Nicaragua	348

Ressources extérieures
nécessaires (en milliers
de dollars des Etats-Unis)

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	
Assistance aux rapatriés et aux personnes déplacées en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion	Nicaragua	1 527
Formation non scolaire par des instructeurs itinérants pour permettre aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés d'exercer une activité productive	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	435
Amélioration de la capacité de gestion des fonctionnaires responsables de la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés et de l'assistance à ces personnes	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	112
Intégration socio-économique des migrants en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	464
Formation et recyclage des réfugiés et de personnes déplacées en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	6 958
<u>Total partiel, assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés</u>		<u>117 488</u>

B. Aide alimentaire

Amérique centrale : Besoins en matière de produits alimentaires

(En milliers de dollars E.-U.)

<u>Produits</u>	<u>Costa Rica</u>	<u>El Salvador</u>	<u>Guatemala</u>	<u>Honduras</u>	<u>Nicaragua</u>	<u>Total</u>
Maïs blanc	-	-	-	1 866	-	1 866
Maïs jaune	-	-	373	5 598	-	5 971
Haricots rouges	-	7 079	-	3 303	26 144	36 526
Haricots noirs	-	-	944	-	-	944
Riz (arroz oro)	-	3 825	-	1 530	3 825	9 180
Sorgho	-	-	-	-	10 988	10 988
Huile végétale	-	2 833	-	-	17 000	19 833
Lait en poudre	-	3 000	-	600	4 800	8 400
Blé dur	-	-	628	1 885	2 513	5 026
Beurre fondu liquide	-	-	-	-	5 040	5 040
<u>Total partiel, aide alimentaire</u>	-	16 737	1 945	14 782	70 310	<u>103 774</u>

Source : Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, sur la base des informations fournies par les pays, 11 février 1988.

Note : Les valeurs suivantes ont été relevées en tonnes : maïs, 186,60; haricots, 471,90; riz (arroz oro), 382,50; sorgho, 169,57; huile végétale, 566,67; lait en poudre, 600; blé dur, 125,60; et beurre fondu liquide, 2 100.

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
C. <u>Besoins énergétiques immédiats</u>		
Sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique pour 1988 et 1989 au Costa Rica	Costa Rica	38 400
Sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique à court terme (1988-1989)	El Salvador	81 000
Sécurité de l'approvisionnement en électricité à court terme	Guatemala	16 400
Outils pour planifier la distribution de l'énergie électrique	Honduras	310
Deux sous-stations mobiles de 12,5 MVA, 69/34,5 KV	Honduras	1 400
Approvisionnement en énergie électrique du Nicaragua en 1988-1989	Nicaragua	32 500
Changement de tension de 138 à 230 KV de la ligne d'interconnexion Honduras-Nicaragua	Nicaragua	250
<u>Total partiel, besoins énergétiques immédiats</u>		<u>170 260</u>
<u>Total, programme de secours d'urgence</u>		<u>391 522</u>

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
------------------------	-------------	---

II. PROGRAMME D'ACTION IMMEDIATE

A. Dette extérieure

1. Dette contractée auprès
d'entités privées

- | | |
|--|-----------|
| a) Effet de la conversion
de la dette aux prix du
marché (en supposant une
remise de dette d'environ 50 % | 1 500 000 |
| b) Apports extérieurs, équivalant
au paiement d'intérêts pour
trois ans, pour la constitution
du fonds de garantie des intérêts
(en supposant un taux d'intérêt
de 10 % applicable à la portion
escomptée de la dette) | 500 000 |

2. Dette bilatérale

- a) Effet de l'allégement de la dette
du fait de l'octroi d'un délai de
grâce (pour trois ans, en se fondant
sur une période de trois ans) :
1 750 000 dollars E.-U.
- b) Il y aurait un effet non quantifiable
de l'amélioration de la situation
de la dette, de même que du
rééchelonnement du service de la dette.
Toutefois, dans la mesure où il
y aurait un délai de grâce effectif,
il n'y aurait pas besoin de rééchelon-
nement pendant le délai de grâce et
l'effet de l'amélioration de la
situation de la dette bilatérale
serait partiellement inclus

Total partiel, dette extérieure

2 000 000

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars de États-Unis)</u>
B. <u>Financement pour la relance du marché commun centraméricain</u>		
Liquidités du Marché commun centraméricain	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua	350 000
Renforcement du Fonds de stabilisation monétaire centraméricain	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua	250 000
<u>Total partiel, financement pour la relance du Système de paiements centraméricain</u>		<u>600 000</u>
<u>Total général, programme d'action immédiate</u>		<u>2 600 000</u>

III. PROGRAMME DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. Relance économique

1. Financement des programmes de réaménagement et de reconversion industrielle

Programme centraméricain de reprise industrielle	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	41 000
Aide à l'élaboration, à la coordination et l'exécution de politiques et de programmes sous-régionaux de reconversion industrielle et de promotion des exportations agro- industrielles et industrielles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 000
<u>Total partiel, Programmes de réaménagement et de reconversion industrielle</u>		<u>42 000</u>

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
2. Développement agricole		
Programme régional d'amélioration des semences	Costa Rica	20 000
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme régional de production de graisses et huiles végétales comestibles	Costa Rica	25 100
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme centraméricain d'assainis- sement de l'environnement pour l'agriculture en eau douce et en eau de mer	Costa Rica	30 400
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme centraméricain d'irrigation, de drainage et de conservation des sols	Costa Rica	52 600
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme agro-industriel centraméricain	Costa Rica	22 500
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Production-démonstration de produits inoculables pour la fixation biologique de l'azote dans les légumineuses	Costa Rica	523
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Diminution des pertes après récolte de graines de base	Costa Rica	150
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Formation en faveur du développement des cultures irriguées en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 356
Coopération technique mutuelle en matière agricole en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 103
Programme sous-régional de recherche agricole en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	4 000
Amélioration de la production vivrière en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	450
Augmentation de la productivité agricole par auto-approvisionnement en semences	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	250
Amélioration des bases de la production agricole par irrigation et drainage dans les pays d'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	5 000
Echanges techniques et formation dans des domaines prioritaires de l'Amérique centrale, dans le cadre de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) par l'intermédiaire des réseaux de coopération technique	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	800

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Production, manutention, traitement et exportation de fruits et de légumes tropicaux d'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 725
Utilisation intégrée de pesticides dans la production cotonnière	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	500
Utilisation intégrée de pesticides dans la production de plantes	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	700
Projet sous-régional sur la technique des semences	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 500
Elargissement des services de vulgarisation rurale, afin d'accélérer le processus d'adoption de techniques agricoles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	150
Lutte intégrée contre la mouche des fruits et amélioration des vergers	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 400
Développement des exportations agricoles non traditionnelles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 614
Amélioration de la commercialisation et de la promotion interrégionale des échanges, à travers un réseau de marchés de gros de produits alimentaires	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	850

/...

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Mini-entrepôts intégrés pour démonstrations des opérations de manutention, de séchage, de stockage et de commercialisation des graines, à l'intention des petits et moyens exploitants agricoles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 400
Campagne de formation sur les techniques applicables après la récolte des légumes, destinée aux petits exploitants agricoles d'Amérique centrale afin d'améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires et la commercialisation des graines	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 200
Appui fourni au Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et au Comité de soutien du développement économique et social de l'Amérique centrale, dans l'analyse de politiques d'exportations et d'importation de graines de base.	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	644
Renforcement des services vétérinaires, sanitaires, de recherche et de diagnostic en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 700
Contribution de l'élevage du petit bétail à l'économie du petit producteur rural en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	3 500
Amélioration de la production de lait et de viande dans les petites exploitations agricoles d'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 350
Gestion intégrée des bassins hydrographiques en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	500

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Gestion de la faune sylvestre en vue du développement rural en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	800
Allègement des tensions socio- écologiques par application de techniques sylvicoles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 000
Promotion de l'agriculture rurale y compris la remise en état de bassins piscicoles	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	900
Développement de la petite pêche en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	3 850
Utilisation des ressources halieutiques dans l'océan Pacifique et l'océan Atlantique	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 200
<u>Total partiel, Développement agricole</u>		<u>195 715</u>
3. Concessions commerciales		
Préférences commerciales en faveur de l'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	<u>646</u>
4. Reconstruction de l'infrastructure matérielle de l'Amérique centrale		
Modernisation du réseau routier d'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	200 000

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Remplacement de la ligne régionale de télécommunications en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	19 100
Développement du secteur des télécommunications de l'Amérique centrale, grâce au renforcement institutionnel du BCIE et du COMTELCA	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	500
<u>Total partiel, Infrastructure matérielle de l'Amérique centrale</u>		<u>219 600</u>
5. Investissements dans le secteur de l'énergie		
Pièces de rechange électriques et et mécaniques pour l'entretien préventif et correctif de centrales thermoélectriques	Costa Rica	2 005
Formation en électricité et mécanique, destinée aux équipes en poste dans les centrales électriques de l'Institut d'électricité du Costa Rica	Costa Rica	100
Construction d'un atelier de réparation de l'équipement des centrales	Costa Rica	1 481
Remise en condition de l'unité 4 (gaz) dans la centrale thermique San Antonio	Costa Rica	700
Fourniture de transformateurs de puissance pour le réseau électrique du Costa Rica	Costa Rica	2 283
Révision et réparation des générateurs de la centrale thermique Miravalle	El Salvador	2 350
Réparation majeure de la turbine de l'unité 3 dans la Centrale géothermique, 35 MW, d'Ahuachapán (Fuji Electric)	El Salvador	1 500

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Réparation des chaudières des unités 1 et 2 d'Acajutla et remplacement de canalisations	El Salvador	4 000
Remplacement des régulateurs automatiques de tension : unités 1, 2, 3, 4 et 5 de la centrale "5 de Noviembre"	El Salvador	500
Contrôle énergétique des centrales thermo-électriques de la Commission exécutive hydroélectrique du Río Lempa	El Salvador	55
Contrôle automatique d'une chaudière de la centrale thermoélectrique d'Acajutla	El Salvador	543
Batteries de condensateurs pour les sous-stations de Soyapango et San Antonio Abad	El Salvador	581
Forage et raccordement de puits dans le champ géothermique d'Ahuachapán	El Salvador	8 337
Mise en place d'une installation à double cycle dans la centrale géothermique d'Ahuachapán	El Salvador	3 500
Remplacement de l'équipement de surveillance de la centrale hydro-électrique Cerrón Grande	El Salvador	200
Installation de générateurs photo-voltaïques pour le réseau de communications de la Commission exécutive hydroélectrique du Río Lempa	El Salvador	560
Remplacement de la station centrale du système de supervision en temps réel du Centre d'opération du système	El Salvador	1 844
Production conjointe d'électricité à partir de la bagasse	El Salvador	4 800
Vannes radiales dans le barrage de Pueblo Viejo (Chixoy)	Guatemala	2 000

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Usine pilote géothermique de 5 MW (Zunil I)	Guatemala	3 700
Aménagement hydroélectrique du Río Hondo	Guatemala	7 200
Amenée des eaux du cours supérieur du Río Cahabón dans le barrage de Pueblo Viejo	Guatemala	1 600
Construction de la sous-station San Sebastián Reu	Guatemala	6 750
Planification du réseau électrique national	Guatemala	300
Installation de stabilisateurs de puissance dans les quatre générateurs d'El Cajón	Honduras	250
Projet de réfection du réseau interconnecté national	Nicaragua	9 000
<u>Total partiel, Investissements dans le secteur de l'énergie</u>		<u>66 239</u>

B. Développement social

1. Investissements dans les secteurs sociaux		<u>356 000</u>
2. Santé		
Programme centraméricain d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	80 000
Programme d'amélioration de la gestion des déchets solides en Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 568

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Programme concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans des situations d'urgence dues à des catastrophes	Costa Rica	1 082
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme pour la mise en valeur des ressources technologiques et humaines ainsi que des moyens informatiques des institutions chargées de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	Costa Rica	4 394
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Enquête sur l'approvisionnement en eau potable	Costa Rica	11 165
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Etude sur la production et la commercialisation de substances chimiques, matériaux et matériels d'emploi commun dans les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Costa Rica	527
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
<u>Total partiel, Santé</u>		<u>99 736</u>
3. Education		
Agrandissement et reconstruction d'édifices pour l'éducation en Amérique centrale	Costa Rica	420
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
4. Renforcement de la capacité de production des secteurs marginaux		
a) Emploi		
Emploi et recettes pour le développement	Costa Rica	5 160
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Programme extraordinaire de formation pour la population du secteur non structuré dans le but de l'incorporer dans les activités de production	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	742
Perfectionnement technique d'instructeurs et d'établissements de formation professionnelle	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	454
Méthodes et techniques pour l'identification des besoins en matière de formation professionnelle, et organisation des activités dans ce domaine	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	99
Relations professionnelles intéressant la paix et le développement de la démocratie	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	6 917
Administration du travail intéressant la paix et le développement de la démocratie	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 500
Action coopérative dans des zones particulièrement défavorisées	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	824
Formation et emploi pour les handicapés	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	1 238
Centre régional d'enseignement en matière de réadaptation professionnelle	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 016

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Instruction à l'autosuffisance et aux travaux de reconstruction à l'intention de groupes ruraux pauvres	Costa Rica	4 012
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
<u>Total partiel, Emploi</u>		<u>22 962</u>
b) Sécurité alimentaire		
Diffusion dans les zones rurales de l'utilisation de filtres artisanaux (en céramique) servant à purifier l'eau	Costa Rica	200
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Production de foyers améliorés dans le secteur privé	Costa Rica	150
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Programme régional de financement de projets de développement rural intégrés (DRI)	Costa Rica	84 000
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Teintures et colorants naturels pour l'industrie artisanale	Costa Rica	250
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
Technologies appropriées pour les zones de pauvreté	Costa Rica	400
	El Salvador	
	Guatemala	
	Honduras	
	Nicaragua	
<u>Total partiel, Sécurité alimentaire</u>		<u>85 000</u>

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
5. Tourisme		
Développement de circuits touristiques intégrés	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	290
Création d'une assurance touristique commune	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	80
Centre sous-régional de formation professionnelle	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	250
Promotion d'une image touristique commune pour l'Amérique centrale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	120
<u>Total partiel, Tourisme</u>		<u>740</u>
6. Renforcement et développement des coopératives		
Programme de financement et de coopération technique pour le développement des petites coopératives de services et de production	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	A déterminer
Renforcement des institutions publiques et appui aux organisations non gouvernementales aux fins de la mise en valeur, de l'utilisation et de la conservation des ressources naturelles renouvelables	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	8 000

<u>Titre du projet</u>	<u>Pays</u>	<u>Ressources extérieures nécessaires (en milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Activités de modernisation et appui à l'artisanat ainsi qu'à la très petite et à la petite industrie dans le contexte de l'intégration centraméricaine	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	15 000
Industrie de la pêche artisanale	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	110
<u>Total partiel, Coopératives</u>		<u>23 110</u>
<u>C. Banque centraméricaine d'intégration économique</u>		
Membres extra-régionaux	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	265 000
Révision et formulation de politiques de crédit et élaboration de mécanismes financiers et opérationnels	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua	2 000
<u>Total partiel, Banque centraméricaine d'intégration économique</u>		<u>267 000</u>
<u>Total, Programme de relance économique et de développement social</u>		<u>1 379 168</u>
TOTAL GENERAL		<u><u>4 370 690</u></u>
